

quartiers2030

« QUARTIERS 2030 »

CONTRAT DE VILLE DE PONTARLIER 2024 - 2030





quartiers2030

Table des matières

1.	INTRODUCTION	5
2.	PORTRAIT DU TERRITOIRE	7
3.	LA POLITIQUE DE LA VILLE A PONTARLIER	9
3.1.	UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE SUR PONTARLIER	9
3.2.	ZOOM SUR LE PRECEDENT CONTRAT DE VILLE 2015 – 2023	9
3.2.1.	Cadre général et mise en œuvre	9
3.2.2.	Evaluation	10
3.3.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE VILLE	11
3.3.1.	Actualisation de la géographie prioritaire pontissalienne	11
3.3.2.	Renforcement de la consultation citoyenne	11
3.3.3.	Mobilisation partenariale	13
4.	« QUARTIERS 2030 » : DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES A PONTARLIER	15
4.1.	QUARTIER DES LONGS TRAITS - BERLIOZ	15
4.2.	QUARTIER DES PAREUSES	17
5.	« QUARTIERS 2030 » : DES THEMATIQUES TRANSVERSALES	19
5.1.	EMANCIPATION	19
5.1.1.	Favoriser la réussite éducative	19
5.1.2.	Garantir et promouvoir l’accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture pour tous	20
5.2.	EMPLOI – INSERTION	23
5.2.1.	Lever les freins à l’emploi, particulièrement pour les jeunes et les femmes	23
5.2.2.	Soutenir les structures d’insertion et optimiser les parcours professionnels	25
5.3.	CADRE DE VIE	26
5.3.1.	Faciliter les transitions écologiques, énergétiques et numériques	26
5.3.2.	Renforcer la sécurité au sein des quartiers prioritaires	29
5.3.3.	Appuyer l’animation de la vie sociale	31
5.3.4.	Assurer un accès aux droits, aux services et à la santé pour les plus vulnérables	31
6.	« QUARTIERS 2030 » : DES PROJETS DE QUARTIER	33
6.1.	PROJET DE QUARTIER LONGS TRAITS - BERLIOZ	33
6.1.1.	Améliorer le cadre de vie	33
6.1.2.	Assurer l’accès aux droits et services	34
6.2.	PROJET DU QUARTIER DES PAREUSES	35
6.2.1.	Impliquer les habitants dans le projet de réaménagement du quartier	35
6.2.2.	Ouvrir le quartier vers davantage de mixité sociale	35
6.2.3.	Fluidifier les relations entre les parents et l’école	36



7.	« QUARTIERS 2030 » : GOUVERNANCE – SUIVI - EVALUATION	37
7.1.	MODALITES DE GOUVERNANCE.....	37
7.2.	MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION	38
8.	SIGNATURES	41
9.	SYNTHESE DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE PONTARLIER « QUARTIER 2030 ».....	45



1. INTRODUCTION

« Quartiers 2030 » est établi avec l'ambition d'accompagner l'émancipation des habitants des quartiers prioritaires, via l'éducation, la culture et le sport, tout en agissant pour favoriser l'emploi de tous et l'insertion des plus vulnérables. Une attention particulière sera portée à la qualité de vie au sein de ces quartiers en garantissant la sécurité et la tranquillité, un accès aux droits, services et à la santé, le maintien du lien social, ainsi que l'accompagnement aux transitions, qu'elles soient énergétiques, écologiques ou numériques.

« Quartiers 2030 » vise l'émancipation de tous vers un avenir digne... Vers une destinée que chacun serait libre de déployer au sein de son quartier.

Tel est l'esprit de ce nouveau contrat de ville 2024 – 2030, appliqué à une géographie prioritaire actualisée, édifié grâce à une participation citoyenne ravivée et scellé par une contractualisation resserrée.

« Une des conditions de la réussite est l'intelligence collective, celle qui permet de développer des pratiques collaboratives basées sur le partage de compétences et leur mutualisation au service d'un groupe. Voilà le fil conducteur que nous avons suivi durant l'année 2023 pour aboutir à une évolution de la carte de la géographie prioritaire à Pontarlier prenant effet le 01 janvier 2024.

C'est lors des concertations citoyennes avec les habitants au sein des maisons de quartiers, des rencontres avec les partenaires associatifs, institutionnels ainsi que l'Etat que nous avons travaillé ce projet nouveau, dont les piliers sont le bien vivre ensemble, la mobilité, l'emploi et notamment celui des jeunes et des femmes, ainsi que la transition environnementale et numérique, la santé et la sécurité. La disparition des quartiers dits "en veille active" fut un réel sujet d'inquiétude. Nous avons rapidement proposé une géographie revisitée prenant en compte nos besoins locaux ainsi que nos spécificités communales, gommant alors cet écueil. C'est ainsi que le quartier Berlioz et celui des Pareuses ont rejoint le quartier du Grand Longs Traits et tous intègrent la nouvelle géographie prioritaire pontissalienne sous la bannière "Quartiers 2030".

Nous sommes heureux aujourd'hui de vous présenter ce document cadre qui concrétise ce travail commun, précis et rigoureux. Dorénavant, Pontarlier pourra bénéficier, et ce jusqu'en 2030, des accompagnements et financements liés à cette contractualisation. Des actions, des projets divers pourront être reconduits et développer à destination de tous les publics, de la petite enfance au bel âge. Des horizons nouveaux s'ouvriront ... permettant d'apporter plus de sérénité et d'opportunités au quotidien.

La politique de la ville permet d'améliorer le cadre de vie et de conforter le bien-vivre ensemble pour tous les Pontissaliennes et Pontissaliens, et c'est ce que nous voulons pour notre ville.

Avec nos remerciements vifs et sincères à tous nos partenaires associatifs et institutionnels pour le travail conduit, le soutien que vous nous avez témoigné et le succès de notre collaboration. »

" Seul, on va plus vite. Ensemble on va plus loin" - Proverbe africain

Patrick GENRE



Maire de Pontarlier

Bénédictte HERARD



Adjointe à la Politique de la ville

2. PORTRAIT DU TERRITOIRE

Un territoire attractif et dynamique :

En Bourgogne-Franche-Comté, dans le Département du Doubs, la Ville de Pontarlier positionnée aux portes de la Suisse, est une commune particulièrement dynamique et attractive qui compte quelques 18 716 habitants en 2021¹.

La présence historique d'activités industrielles et diverses, la croissance démographique soutenue, l'éloignement relatif de grandes villes concurrentes et le pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers et des résidents Suisses, ont permis un développement économique fort. Le territoire est d'ailleurs quasiment autosuffisant en matière d'emploi avec 0.9 emploi par actif occupé².

La prospérité de cette région bénéficie à la ville de Pontarlier. Le taux de pauvreté moyen des ménages y est de 8.7 % au sein de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et de 11 % au niveau de la Ville, contre 12,2 % au niveau du Département et quasiment 14 % au niveau national. Le taux de couverture CAF est de 41 % de la population à l'échelle de l'intercommunalité, contre 47,6 % sur le Département. Le pourcentage de foyers allocataires à bas revenu est de 26,4 %, soit 5 % de moins qu'au niveau départemental.

Un territoire marqué par de fortes disparités :

Pour autant cette situation globalement prospère de la région reste une moyenne, qui occulte la présence d'une frange de la population moins aisée et socialement plus vulnérable. Pas moins de 16 % de la population de la Ville de Pontarlier réside dans l'un des deux quartiers prioritaires où un net décrochage avec l'aire urbaine et l'unité intercommunale se fait ressentir.

Sur le quartier du Grand Longs-Traits, quartier prioritaire de la précédente contractualisation, le taux de pauvreté est de 33 %, contre 8,7 % pour l'intercommunalité. Le taux d'emploi des 15 - 64 ans n'y est que de 50 % alors qu'il atteint 71 % sur l'intercommunalité. Quant au taux d'emploi des femmes, il n'atteint que 39 % au sein du quartier, contre 63 % à l'échelle de la Ville et 66 % à l'échelle de l'intercommunalité.

La dynamique observée dans ces quartiers est opposée à celle de l'unité urbaine environnante. Le taux de pauvreté a augmenté de 8 % depuis 2014 au sein du quartier Grand Longs Traits alors qu'il a reculé de 3% sur la même période au sein de l'intercommunalité³. Il est ainsi préoccupant de constater que les écarts ont tendance au fil des années à se creuser et s'intensifier.

Un territoire sous tension :

La situation des personnes vulnérables est d'autant plus sensible que le territoire est attractif et dynamique. La forte pression sur le marché de l'immobilier contraint fortement l'accessibilité au logement pour les familles aux revenus moyen ou faible. Le coût médian des logements au m² s'élève à 2 500 € sur l'intercommunalité, contre 1 900 € pour le Département⁴.

L'offre locative sociale qui représente 10 % des résidences principales de l'intercommunalité, soit 1384 logements, reste insuffisante pour garantir un accès au logement aisé à tous. Le taux de vacance est inférieur à 1% en 2022, contre 7 % tous logements confondus. Malgré 150 attributions en 2021, 730 demandes

¹ Données INSEE 2021

² Schéma Directeur des Mobilités douces

³ Evaluation finale Contrat de Ville Pontarlier 2015 - 2023

⁴ Notaires 2022



restent en attente au 1^{er} janvier 2022. Cette pression moyenne de 5 demandes pour une attribution, passe à 9,4 demandes pour une attribution pour les petits logements de type T1-T2, et à 8,5 pour les personnes âgées et à 6,6 pour les chômeurs.

En termes d'accueil petite enfance (0-3ans), l'offre sur Pontarlier est plutôt diversifiée ; quasiment 150 places sont offertes par les assistantes maternelles, 120 en crèches publiques et une quarantaine par les structures privées. Même si la demande d'accueil petite enfance est difficile à quantifier précisément, il est certain qu'elle est largement supérieure à l'offre. Toutes les structures collectives sont complètes et très peu de places restent disponibles chez les assistantes maternelles. Le taux de remplissage particulièrement élevé est de 90 %. Selon la période de recherche, ou selon les contraintes particulières exprimées (temps partiel, horaires atypiques), les chances de trouver un mode de garde se réduisent considérablement. Cette forte tension, ressentie aujourd'hui, est très certainement amenée à s'accroître dans les années à venir. L'attractivité du territoire et sa démographie positive entraîneront une augmentation des besoins, alors que les possibilités d'étoffer l'offre sont limitées, d'autant que le recrutement du personnel se complexifie par la perte d'intérêt des métiers de la petite enfance.

Il convient de considérer les potentielles difficultés d'accès à ce service pour les plus vulnérables, la tarification appliquée selon les modes d'accueil étant particulièrement disparate. Le coût horaire moyen oscille entre 0,4 cts à 4 € en structure publique, il avoisine les 4 € chez une assistante maternelle, et atteint les 9 € en structure privée. Même si les prestations versées par la CAF viennent nuancer les tarifs avancés, le recours pour les familles modestes aux assistantes maternelles ou crèches privées est limité. Les crèches publiques, labélisées "AVIP" (à vocation d'insertion professionnelle), reste alors la solution la plus adaptée. Cette inaccessibilité aux divers modes de garde selon le profil familial amène à une concentration des familles précaires dans certaines structures, et engendre une réduction de la mixité sociale au sein des structures d'accueil.

Le service de périscolaire sur Pontarlier est assumé par les Francas les midis et soirs des jours d'école. Un élargissement de ce service est à l'étude pour permettre un accueil complémentaire les matins. Les structures de quartier proposent quant à elles ce service les mercredis. De manière générale, le nombre de places d'accueil périscolaire est insuffisant et ne permet pas de répondre à toutes les demandes. Le service de restauration scolaire est aussi saturé. Malgré les 400 repas servis chaque jour, environ 70 demandes restent insatisfaites.

Ce succinct portrait brossé du territoire illustre la prospérité, l'attractivité et le dynamisme de la région de même qu'il souligne de considérables disparités et tensions positionnant les familles aux revenus modestes face à d'importantes difficultés d'accès au logement et aux services d'accueil du jeune enfant.

3. LA POLITIQUE DE LA VILLE A PONTARLIER

3.1. UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE SUR PONTARLIER

Sur Pontarlier, une politique de la ville est mise en œuvre depuis plus de vingt ans afin de soutenir le développement des quartiers les plus fragiles et ainsi favoriser la cohérence de l'unité urbaine.

Le premier Contrat de site sensible établi en 2000 a permis de déployer une politique de prévention et d'anticipation sur Pontarlier. Dans ce cadre, l'offre d'animation et de loisirs a été fortement développée, l'insertion des personnes vulnérables soutenues et différents dispositifs ont été mis en place, tels le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ou l'Observatoire de la Sécurité.

Ensuite, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale fut conclu en 2007. Considéré comme un prolongement du Contrat de site sensible, il ciblait trois axes d'interventions prioritaires : le maintien du caractère préventif de l'action publique (échec scolaire, délinquance, addictions), le renforcement des structures de quartiers existantes (professionnalisation du personnel et définition de projet de structure) et le renforcement de la dynamique partenariale avec les acteurs du territoire.

Dans cette dynamique, le précédent contrat de ville qui a été mis en œuvre en 2015. Fondé sur quatre piliers : il a permis le développement de l'activité économique et de l'emploi, le renforcement de la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie ainsi que le renforcement des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Depuis vingt ans, ces cadres et dispositifs ont été déployés pour favoriser l'égalité entre les territoires, améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés et réduire les écarts de développement au sein des unités urbaines.

3.2. ZOOM SUR LE PRECEDENT CONTRAT DE VILLE 2015 – 2023

3.2.1. Cadre général et mise en œuvre

Le précédent contrat de ville 2015 – 2023 fut établi selon la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette loi, définissant la politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, visait l'émergence d'un accord cadre et non plus seulement d'une programmation de crédits spécifiques. Le contrat de ville devenait alors un nouvel ensemble des politiques publiques du territoire avec l'élargissement des signataires et la mobilisation renforcée des crédits de droit commun en complémentarité des crédits de droits spécifiques.

A travers ses quatre piliers fondateurs, le précédent contrat de ville visait à favoriser l'émancipation (éducative, de la petite enfance, de l'emploi...), à garantir l'égalité de droits aux habitants (sécurité, cadre de vie, mobilité) et à faire République (laïcité, prévention de la radicalisation). Pas moins de seize signataires incluant le préfet du Doubs, la Région, le Département, la Caf, les bailleurs sociaux et Pôle Emploi se sont engagés collectivement dans cette programmation cadre.

La co-construction de la politique de la ville en association avec les habitants et acteurs des quartiers prioritaires était déjà une priorité et devait se traduire par la création de conseil citoyen au sein de chaque quartier prioritaire. Sur Pontarlier, cette initiative a échoué et s'est avérée inadaptée face aux instances de



consultation et implication déjà présentes sur le territoire telles les comités familles des structures de quartier, ou le conseil inter-quartiers.

L'ancienne géographie prioritaire reconnaissait le quartier du Grand Longs Traits comme quartier prioritaire de la ville (QPV), et les quartiers Berlioz et Pareuses étaient considérés comme quartiers de veille active (QVA).

Signé en juin 2015 pour une période initiale de cinq années, l'ancien contrat de ville s'est vu prorogé à deux reprises. D'abord pour deux années supplémentaires par le Protocole d'engagements réciproques et renforcés. Ensuite pour une ultime année avec la loi de finances de 2022, qui prévoyait l'évaluation finale de la convention cadre et la préparation de la future génération de contractualisation en 2023.

La compétence de la Politique de la Ville portée initialement par la commune, s'est vue transférée à l'intercommunalité en janvier 2019, avant d'être restituée à la Ville deux ans plus tard. Ce, à l'exception du volet prévention resté aux mains de l'intercommunalité depuis 2019.

Cette convention cadre s'est traduite chaque année à travers une programmation annuelle composée de plus de soixante-dix projets portés par une vingtaine de partenaires locaux. Au-delà des crédits spécifiques Politique de la Ville, dans une logique de convergence des politiques publiques et des actions privées, les projets inscrits au contrat de ville en 2023 représentent un total de 4 300 000 € répartis de la façon suivante : 2 500 000 € pour le volet Emploi et insertion, 1 100 000 € pour le volet Education et savoirs de base, 500 000 € pour le volet Prévention et 200 000 € pour le volet Lien social.

3.2.2. Evaluation

L'évaluation du précédent contrat de ville réalisée en 2023, a permis de mettre en exergue certaines thématiques clefs du territoire pontissalien, les principales réussites du précédent contrat ainsi que les défis et priorités à considérer à l'avenir.

Pêle-mêle pour illustrer quelques forces et opportunités locales ; l'auto-école solidaire ressort comme une plus-value, rare, sur un territoire ; le soutien à la scolarité est reconnu de qualité par les acteurs spécialisés ; l'Observatoire de la sécurité s'impose comme instance légitime pour la sécurité et la lutte contre la délinquance ; et l'état de l'habitat social s'améliore grâce aux rénovations urbaines entreprises par les bailleurs sociaux.

A l'inverse, certaines faiblesses et défis devront être considérés avec attention ces prochaines années ; le taux de pauvreté augmente dans les quartiers alors qu'il diminue à l'échelle de la ville, la mobilité reste une difficulté persistante et un frein considérable à l'emploi, les espaces publics aux abords des écoles et structures de quartier nécessitent d'être mieux sécurisés, les plus vulnérables subissent trop fortement la tension sur les services « primaires » : logement, accueil jeune enfant...

Ces premiers constats constitueront l'une des bases sur lesquelles se fonde la nouvelle convention cadre.

3.3. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE VILLE

Le renouvellement du contrat de ville a été mis en œuvre dès le second semestre 2023 par la Ville de Pontarlier, en concertation étroite avec les services de l'Etat. Dans ce cadre, la collectivité a bénéficié de l'appui et de l'expertise de Trajectoire ressources, Centre de ressources régional pour la Politique de la ville.

C'est ainsi que diverses démarches se sont succédées au cours de l'année afin de traduire l'esprit souhaité de ces nouveaux contrats de ville. Ils devaient se fonder sur une géographie actualisée, une participation citoyenne ravivée et une contractualisation resserrée.

3.3.1. Actualisation de la géographie prioritaire pontissalienne

La nouvelle géographie prioritaire repose sur les mêmes critères que les anciens contrats de ville, définis par la loi Lamy de 2014⁵ : au sein d'une unité urbaine de 10 000 habitants, les quartiers doivent représenter une zone de 1 000 habitants minimum, sans excéder un certain seuil de revenu médian annuel, évalué à 13 700€ pour Pontarlier.

La collectivité s'est saisie de l'opportunité offerte par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en avril 2023, de redéfinir les contours des quartiers de Pontarlier. Ainsi le découpage proposé visait à inclure tous les quartiers sensibles de Pontarlier dans le « périmètre prioritaire », considérant la disparition du statut de « veille active », dont jouissait Berlioz et les Pareuses. L'objectif était d'apporter davantage d'équité et de cohérence, au sein de cette ville à taille humaine. Les démarches entreprises, par la Ville de Pontarlier et les services de l'Etat, furent fructueuses. Les deux décrets du 28 décembre 2023⁶ reconnaissent à Pontarlier les deux quartiers prioritaires suggérés : celui de Longs Traits – Berlioz, et celui des Pareuses.

Au niveau national, cette nouvelle géographie prioritaire concerne désormais 1 362 quartiers classés prioritaires, 40 quartiers sont sortis du zonage, 111 quartiers l'ont intégré, tel le quartier des Pareuses à Pontarlier.

3.3.2. Renforcement de la consultation citoyenne

Concertations citoyennes

En réponse à la volonté de fonder les contrats de ville sur une consultation citoyenne renforcée, la Ville de Pontarlier a organisé trois concertations citoyennes en milieu d'année. Tournées vers 2030, ces rencontres visaient à recueillir l'expression des habitants et des acteurs locaux afin de coconstruire des intérêts collectifs et partagés.

La première concertation fut organisée aux Longs Traits le 18 juillet 2023, la seconde aux Pareuses le 18 septembre 2023 et la dernière le 26 septembre 2023 sur le quartier Berlioz, rattaché aujourd'hui au quartier Longs Traits - Berlioz.

⁵ Loi n° 2014-173, du 21 février 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804>

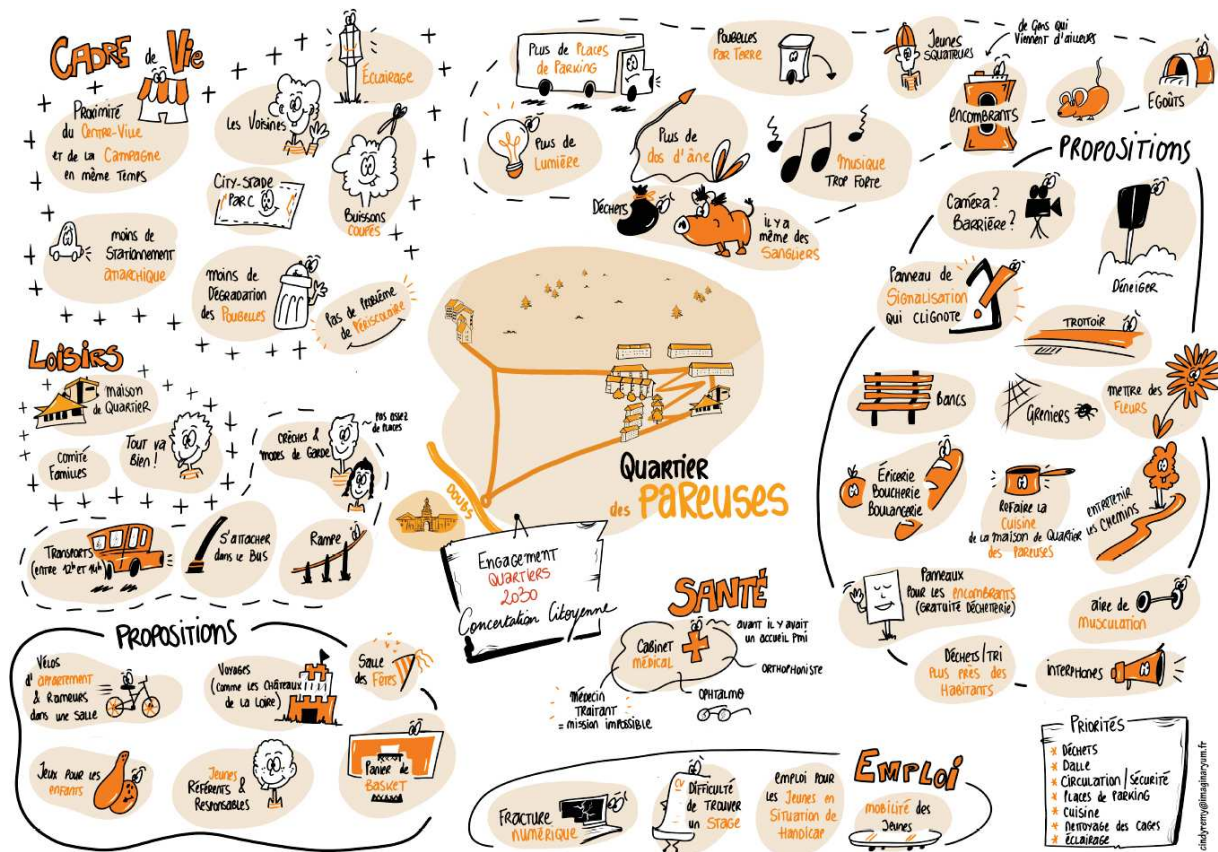
⁶ Décret n° 2023-1312 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707345>

Décret n° 2023-1314 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>

Pour chacune de ces rencontres, la participation fut très satisfaisante et les échanges riches et respectueux entre la soixantaine de participants : habitants, jeunes, bailleurs, représentants d'associations locales, élus de Pontarlier et représentants des services de l'Etat...

Des sujets larges étaient abordés successivement tels que le cadre de vie, la sécurité, la jeunesse ou les animations et les loisirs. Pour chacune de ces thématiques, les éléments positifs et négatifs étaient recueillis pêle-mêle, avant de partager des propositions d'amélioration et de finalement prioriser certaines orientations clefs.

Chaque concertation citoyenne a été retranscrite graphiquement, en temps réel, grâce à la facilitatrice graphique, Mme Cindy REMI. La prise en compte directe et illustrée des différents échanges faisait naître, sous les yeux des participants, la fresque synthétique compilant les attentes, suggestions et priorités à inscrire dans ce contrat de ville « Quartiers 2030 ». Cette démarche de réciprocité incite à la participation citoyenne.



Restitution graphique de la concertation citoyenne organisée au sein du quartier des Pareuses

Consultation nationale « Quartiers 2030 »

En complément des concertations citoyennes initiées localement, l'Etat a ouvert une plateforme numérique « Quartiers 2030 » invitant habitants, résidents extérieurs et travailleurs en quartiers prioritaires, à définir les défis, atouts et projets des quartiers ainsi que les formes de participation citoyenne à renforcer.

La synthèse départementale des 150 participations révèle trois défis majeurs pour les quartiers du Doubs : prévenir la délinquance et maintenir un cadre de vie sécurisé, améliorer l'état des logements et, pour les acteurs locaux, garantir une éducation de qualité. Unaniment, le tissu associatif et la solidarité constituent les atouts majeurs des quartiers. Et finalement, les priorités à relever sont de trois ordres :

renforcer l'emploi et l'insertion, garantir un cadre de vie sécurisé avec le maintien du lien social et renforcer le soutien à la scolarité et à la parentalité.

Des constats, analyses et projections en concordance avec les contributions des habitants et des partenaires consultés sur Pontarlier... Des constats, analyses et projections qui ont intégré en filigrane le présent contrat de ville « Quartiers 2030 ».

3.3.3. Mobilisation partenariale

Afin de sceller les nouveaux contrats de ville sur une contractualisation resserrée et une dynamique partenariale ravivée, la Ville de Pontarlier a initié, avec l'appui des services de l'Etat et de Trajectoire ressources, diverses rencontres partenariales lors du renouvellement du contrat de ville.

Un comité de pilotage - 11 septembre 2023

Le comité de pilotage était le premier temps de concertation avec les services de l'Etat, la ville de Pontarlier et une vingtaine de partenaires institutionnels de la Politique de la ville, signataires historiques et nouveaux signataires potentiels.

Après une présentation des démarches réalisées pour l'actualisation de la géographie prioritaire pontissalienne, les socles thématiques évoqués par l'Etat au printemps 2023 ont été déclinés en objectifs locaux adaptés aux orientations et stratégies des institutions présentes.

Un séminaire partenarial – 10 octobre 2023

Le séminaire a été organisé telle une journée de collaboration en présence d'institutions signataires, porteurs de projets, représentants des établissements scolaires (école, collège, lycées), bailleurs sociaux, habitants et nouveaux partenaires potentiels.

La matinée fut dédiée au modelage des objectifs définis lors du comité de pilotage, aux réalités et capacités d'action des partenaires locaux. L'après-midi offrait l'opportunité de définir pour chaque quartier, les priorités spécifiques à considérer d'ici 2030.

Une rencontre dédiée à l'emploi et l'insertion – 17 octobre 2023

Cette rencontre spécifique « Emploi et insertion » a permis d'approfondir ces thématiques complexes. Un vrai temps de dialogue entre acteurs locaux et partenaires institutionnels, ayant permis de souligner les réussites et difficultés de chacun, préciser les sources de blocage et définir les potentiels leviers à actionner.

L'ensemble de ces rencontres furent instructives et riches et composent les solides fondements de ce nouveau contrat de ville « Quartiers 2030 ».

Après avoir retracé quelques étapes clés de la Politique de la Ville de Pontarlier, il convient désormais de présenter plus finement la nouvelle géographie prioritaire retenue ainsi que le cadre qui régira l'action sur ces quartiers d'ici 2030.





Avec le nouveau découpage proposé, l'ancien quartier politique de la ville (QPV) le Grand Longs Traits s'est vu retirer une zone au nord composée d'habitations résidentielles surnommée « Pontarlier village », et s'est vu ajouter le secteur d'habitat social au Sud des « Symphoriales ».

Le nouveau rattachement du secteur Berlioz au quartier des Longs Traits est lié à la suppression des Quartiers de Veille Active, statut dont il bénéficiait depuis 2015.

Administrativement, c'est un seul quartier reconnu prioritaire pour Longs Traits – Berlioz, dans les faits, une attention spécifique sera maintenue pour chaque secteur afin de respecter le découpage historique de la Ville.

Géographiquement, le quartier Longs Traits - Berlioz démarre au nord avec le secteur des « CRL », rue Jules Verne et rue des Déportés, pour inclure de l'autre côté du Doubs la rue du Lycée, avant de descendre au sud le long des rues de Besançon et Rouget de l'Isle, et de finalement traverser le Doubs et considérer le secteur Berlioz des Symphoriales et des Tours Berlioz ; rues Berlioz, de Doubs et Comté de Chardonnet.

Ce nouveau découpage inclut en géographie prioritaire l'école maternelle et l'école primaire Joliot Curie, rue de la Libération ainsi que le groupe scolaire Louis Pergaud, rue de Doubs. Les lycées Xavier Marmier et Toussaint Louverture jouxtent le zonage.

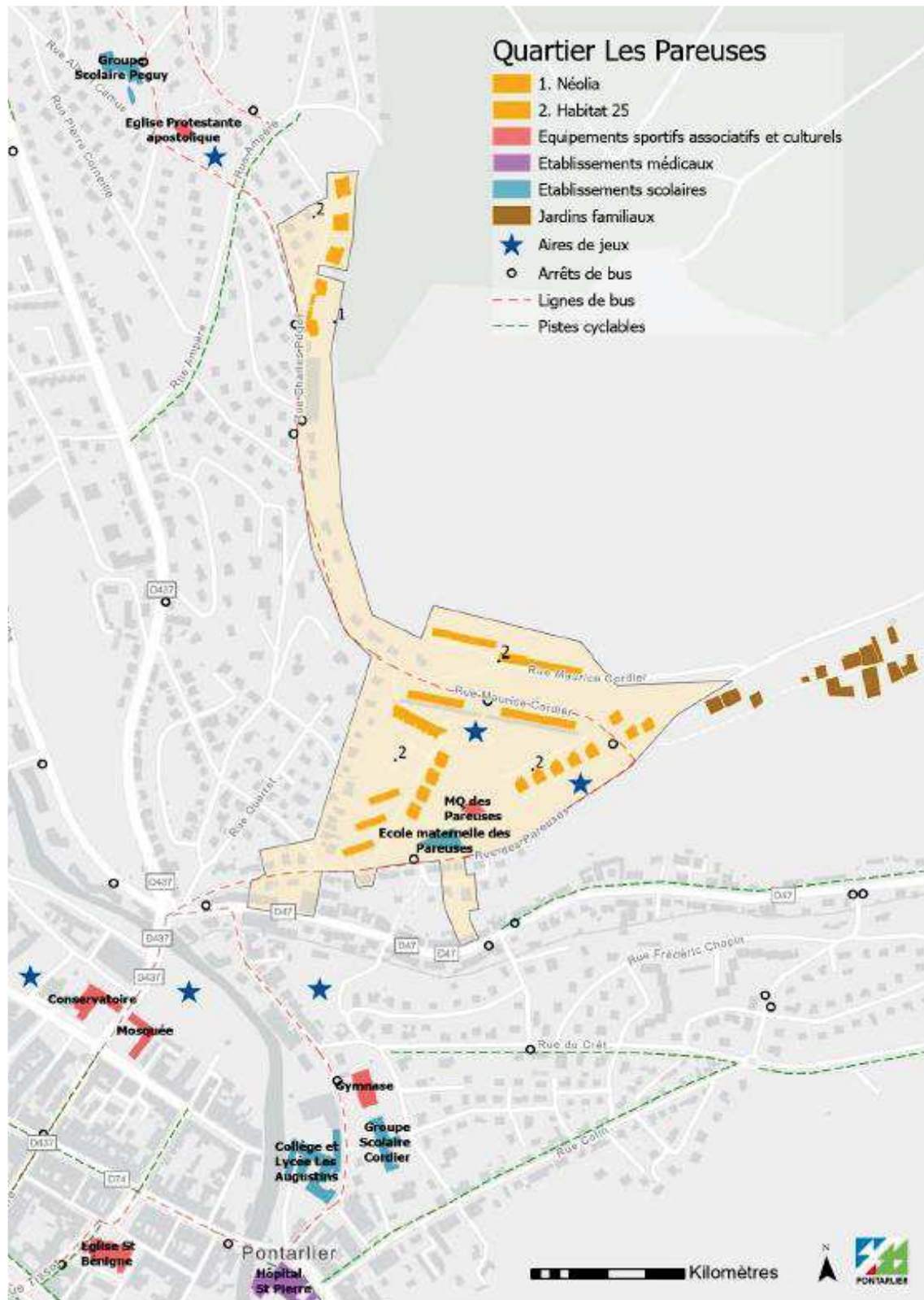
La maison de quartier des Longs Traits au nord et le Centre Social Berlioz au sud sont les deux structures sociales de références en termes d'animations et d'offre de services au profit des habitants de ce quartier.

La proximité avec la maison de santé ainsi qu'avec la zone commerciale de Doubs optimise l'accès aux services, commerces et premières consultations médicales.

Les trois bailleurs sociaux présents sur la Ville ; Néolia, Habitat 25 et Idéha, gèrent les 471 logements sociaux sur ce quartier.

Aucune structure collective d'accueil petite enfance n'est implantée sur le quartier Longs Traits – Berlioz. Les six assistantes maternelles en exercice permettent potentiellement d'offrir 16 places d'accueil dont la moitié pour de l'accueil petite enfance 0 – 3 ans.

4.2. QUARTIER DES PAREUSES





Le quartier des Pareuses n'avait jusqu'alors jamais bénéficié d'une reconnaissance au titre de la politique de la ville, quel que soit le type de contrat (contrat de ville, CUCS...). Sa taille, son relatif isolement du reste de la Ville et sa situation géographique en bordure de forêt conduisait à une invisibilisation statistique contrastant avec des difficultés sociales bien réelles.

Ce quartier concentre effectivement une population précaire présentant une fragilité sociale importante. La situation sécuritaire y est plutôt sensible. La ville de Pontarlier, préoccupée par une dynamique en déclin et la paupérisation des ménages, s'est mobilisée pour la reconnaissance du quartier des Pareuses comme quartier prioritaire aux côtés du quartier Longs Traits – Berlioz.

Ce nouveau statut permet l'application homogène d'une politique de la ville cohérente et équitable sur l'unité urbaine.

Situé à l'extrémité nord-est de la Ville de Pontarlier, en flanc du Larmont, le quartier des Pareuses est relativement isolé du reste de la ville. Quartier plutôt compact, il est délimité au sud par la rue des Pareuses, qui dessert ensuite le cœur du quartier avec les rues Victor Schoelcher, Maurice Cordier, Marie Hélène Vuilleumier et Docteur Marguet. La rue Maurice Cordier est considérée dans sa longueur et dans sa continuité jusqu'aux rues Charles Peguy et Romain Roland, incluant ainsi les logements sociaux au nord du périmètre.

Aucun commerce, ni service n'est implanté sur ce quartier, en dehors de la maison de quartier et de l'école maternelle des Pareuses. L'école Cordier hors du périmètre strictement délimité, reste l'école de référence pour les élèves des Pareuses et bénéficiera d'une attention spécifique.

Deux bailleurs sociaux ; Néolia et Habitat 25, sont implantés sur le quartier des Pareuses et gèrent les 328 logements sociaux.

Aucune structure collective d'accueil petite enfance n'est présente sur ce quartier, les deux assistantes maternelles en exercice permettent potentiellement d'offrir huit places d'accueil dont quatre pour l'accueil d'enfants de 0 – 3 ans.

D'autres données statistiques fines et ajustées aux nouveaux périmètres prioritaires seront bientôt accessibles. Elles offriront une photographie précise de ces deux quartiers au lancement de ce contrat de ville « Quartiers 2030 » et permettront de rendre compte des dynamiques et évolutions au fil des années.

Après avoir précisé les contours de la nouvelle géographie prioritaire, les sections suivantes seront consacrées aux deux socles fondamentaux de ce contrat de ville « Quartiers 2030 » : les thématiques transversales et les projets de quartiers.

5. « QUARTIERS 2030 » : DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Conformément aux orientations du 03 avril 2023, fixées par le ministre en charge de la politique de la ville, les nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 » se fondent sur un premier socle consacré aux thématiques transversales et sur un second dédié aux projets spécifiques de chaque quartier. Recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, « Quartiers 2030 » laissent une libre désignation des thématiques à inscrire au présent contrat.

A Pontarlier, le travail considérable mené lors du renouvellement du contrat de ville en concertation avec les partenaires institutionnels, les habitants et les acteurs locaux, a fait émerger trois thématiques transversales : l'émancipation, l'emploi et le cadre de vie.

5.1. EMANCIPATION

Cette première thématique transversale « Emancipation » a été déclinée en deux sous-objectifs distincts que sont ;

- D'une part, favoriser la réussite éducative
- D'autre part, garantir et promouvoir l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture pour tous

5.1.1. Favoriser la réussite éducative

La ville de Pontarlier a toujours placé l'éducation et la réussite éducative au cœur sa politique de la ville. Dans ce cadre, deux dispositifs centraux de soutien à la scolarité reçoivent l'appui de la collectivité ; le programme de réussite éducative (PRE) et le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Actuellement, une coordinatrice et deux référentes du programme de réussite éducative collaborent avec une trentaine de vacataires, pour proposer un accompagnement éducatif personnalisé à plus d'une centaine de jeunes de 2 à 16 ans, présentant des fragilités scolaires, éducatives, d'accès aux soins ou à la culture. Ce programme prévoit la prise en charge et le traitement global de la situation de l'enfant et de sa famille, en assurant un suivi de proximité avec une équipe de travail pluridisciplinaire. Jouissant d'une belle reconnaissance, auprès des professeurs de l'Education Nationale comme des travailleurs sociaux, le programme atteint un seuil de saturation ne lui permettant plus de satisfaire toutes les demandes. De plus, la complexification des situations depuis la crise sanitaire couplée à la saturation des autres services et organismes dédiés à l'enfance, limitent les solutions à proposer aux familles et engorge le dispositif. Dans ce contexte, des propositions pour maintenir la qualité du service et mieux répondre aux demandes reçues devront être apportées. Et pour que le dispositif reste pertinent pour les familles les plus vulnérables, l'opportunité de l'imbriquer à la gratuité de certaines activités, à des facilités de transport et/ou à un accès garanti aux soins devra être mûrie.

La collectivité soutient également avec la Caf, les dispositifs Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) mis en œuvre dans les structures de quartiers. Dans ce cadre, bénévoles et animateurs encadrent une centaine d'élèves de primaire et une soixantaine de collégiens pour la réalisation de leurs devoirs ainsi que pour des activités d'ouverture culturelle. Cet accompagnement à la scolarité est assuré en dehors du temps scolaire, en complémentarité de l'école. Ce dispositif est prisé par les parents et reconnu par les établissements scolaires, il offre un rapprochement entre les écoles et les structures de quartier et une continuité éducative cohérente. Comme le PRE, ce dispositif est fortement saturé, particulièrement au niveau primaire.

Sécuriser et renforcer ces dispositifs de soutien à la scolarité est jugé essentiel pour favoriser la réussite éducative au sein des quartiers. Les acteurs du secteur émettent aussi le besoin de resserrer le maillage entre partenaires : Éducation Nationale, équipes éducatives, parents, structures de quartiers et ville de Pontarlier, via des rencontres régulières, des conventionnements spécifiques ou des projets pédagogiques co-portés.

Favoriser la réussite éducative des élèves des quartiers prioritaires peut également s'entendre par l'appui apporté à la famille en termes de soutien à la parentalité. Cela permet de considérer la sphère familiale dans laquelle évolue l'élève et d'accompagner les parents dans leurs diverses missions parentales. Selon le diagnostic établi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la Caf, les structures et les dispositifs de soutien à la parentalité sont bien implantés sur le territoire. Pour autant, certains publics fragiles semblent échapper aux acteurs et projets proposés. Les actions visant à aller vers les familles isolées, monoparentales ou personnes ne maîtrisant pas la langue seront ainsi encouragées. Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) présents au cœur des structures de quartier représentent l'un des outils pertinents pour y parvenir. Enfin, l'élargissement des actions menées et des thématiques couvertes en termes de soutien à la parentalité est souhaité, en créant de nouvelles collaborations avec des professionnels du secteur social ou de la santé. La communauté de professionnels territoriale de la santé (CPTS) ou les organismes impliqués dans le Contrat local de santé (CLS)⁷ seront des partenaires privilégiés pour ce type de projets.

Finalement, l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes et leur réussite éducative est considérable. Les questions de décrochage et phobie scolaires se posent avec beaucoup plus d'acuité qu'avant la crise. Malheureusement, les structures de santé peinent à absorber toutes les demandes. L'augmentation des besoins et des suivis individuels génère une saturation des dispositifs et un allongement des délais de prise en charge (6 mois à 1 an). Face à ces fragilités et saturations, il semble intéressant pour favoriser la réussite éducative, de déployer des actions à destination des élèves, de type « Chercheurs d'envies » ou « Accroch' », et de renforcer les compétences psycho sociales du personnel éducatif, d'encadrement ou d'animation.

5.1.2. Garantir et promouvoir l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture pour tous

Les loisirs, le sport et la culture sont de véritables vecteurs éducatifs et de développement social. Leur pratique permet d'acquérir de nombreux savoir-être et des compétences telles l'attention, la confiance, la concentration, la créativité, le dépassement de soi, la persévérance. Favoriser spécifiquement l'émancipation des filles à travers les loisirs, le sport ou la culture

Le tissu associatif pontissalien est dense et compte quelque 250 associations implantées sur la ville. Le panel d'activités et d'animations proposé est large, à destination des plus petits comme des aînés. Au sein des quartiers spécifiquement, les structures de quartiers et centres sociaux sont des acteurs incontournables, unanimement plébiscités lors des concertations citoyennes. Que ce soit en termes d'offre périscolaire, d'accueil de loisirs, de sorties ou de séjours, à destination des jeunes ou des familles, l'offre d'animations proposées est conséquente et variée, elle devra être maintenue.

⁷ Contrat local de santé Pays horloger Pays du Haut-Doubs 2023 - 2028



L'accès au sport pour tous est essentiel dans une optique de prévention santé, de création de lien social et de renforcement de la mixité entre les différents publics. Fédérateur, largement pratiqué, le sport est un outil d'émancipation particulièrement adapté.

Afin d'encourager les pratiques sportives accessibles à tous, la réfection des terrains multisports sera privilégiée. Des modules fitness plein air pourront être installés. L'accessibilité des clubs sportifs aux jeunes des quartiers sera encouragée, les projets sportifs portés par les structures de quartiers maintenus voire diversifiés ; olympiades, tournois inter-quartiers, pratique de sports urbains. La variété des pratiques sera considérée avec une grande attention afin d'élargir le spectre des apprentissages et des découvertes.

Le présent contrat de ville devra aussi soutenir les pratiques sportives des jeunes en situation de sur-poids ou d'obésité, notamment grâce au maintien de dispositifs tels « A tous sport » ou « Pass'sport forme ».

Sur le volet culturel, la Ville de Pontarlier, plutôt privilégiée, bénéficie de nombreuses infrastructures culturelles ; médiathèque, conservatoire, musée, théâtres... Et d'une programmation étoffée avec des rendez-vous phares tels les Scènes du Haut-Doubs, le Festival CinéOpen, le Pont des Arts, la Saison Numérique. L'implication et l'engagement des partenaires culturels locaux permettent cette offre diversifiée et de qualité. Il convient toutefois de considérer pour ces programmations « tout public » l'impact de la tarification appliquée sur l'accessibilité aux personnes à bas revenus. Ciblant les quartiers, l'enjeu de ce contrat de ville sera d'atteindre un public encore non concerné, en déployant la culture hors des murs et en la déclinant au plus proche des habitants. Il sera aussi attendu l'élargissement de l'ouverture et de l'accueil des structures culturelles à un nouveau public issu des quartiers. De fait, le festival implanté par l'association la Sarbacane Théâtre au cœur de Berlioz doit servir de modèle, tout comme les ateliers artistiques d'Ars Nova entre jeunes du conservatoire et jeunes des Pareuses ou encore les séances de Cinéma Plein Air de Parloncap.

Flex'Radio, radio associative locale, représente un véritable outil pédagogique pour les enfants et les jeunes. Favoriser les collaborations entre la Flex'radio et les établissements scolaires, les structures de quartier, les clubs sportifs ou la Mission locale permettra de consolider cette structure dans le paysage pontissalien.

Afin de renforcer l'accessibilité à tous à la culture, des installations de type boîtes à livres au cœur des quartiers sont encouragées. Les chantiers jeunes portés par la collectivité confectionneront ces éléments.

Finalement, l'offre d'animations de loisirs, culturelles et sportives devra globalement mieux cibler les jeunes de plus de 14 ans. Leur insatisfaction est régulièrement exprimée, notamment en réponse au sondage⁸ jeunesse de 2021 ou encore lors des consultations citoyennes. Les infrastructures, lieux dédiés à la jeunesse et événements festifs, culturels ou sportifs sont jugés insuffisants. La création d'une délégation jeunesse dans le cadre de ce dernier mandat, couplée aux nouvelles actions impulsées ou soutenues par la Ville de Pontarlier, sans omettre l'orientation jeunesse en cours de développement de Parloncap, devraient permettre de répondre aux attentes exprimées. Cet axe ayant été identifié comme prioritaire lors de la définition de chaque projets de quartier, une attention toute particulière sera apportée dans la mise en œuvre de la politique sur Pontarlier d'ici 2030.

Ce premier socle thématique du contrat de ville dédié à l'émancipation ne pourrait être clôturé sans mettre en évidence l'indispensable collaboration à poursuivre avec l'Education Nationale et les établissements scolaires, acteurs principaux de l'émancipation des jeunes des quartiers. La ville de Pontarlier compte sur l'implantation de 13 écoles publiques et une école privée, toutes jouissant d'une belle mixité sociale. Pour

⁸ Sondage adressé à la jeunesse de Pontarlier en 2021 ayant recueilli 250 réponses.



les établissements implantés sur les quartiers : les deux groupes scolaires Louis Pergaud et Joliot Curie, ainsi que pour l'école maternelle des Pareuses, le nombre maximal d'élèves par classe sera abaissé afin de garantir des conditions d'apprentissage optimales. La nouvelle implantation au sein du groupe scolaire Pergaud d'une classe d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A) optimisera les conditions d'apprentissage pour les élèves maîtrisant peu le français.

Les collaborations avec ces établissements devront être multiples, tant pour favoriser le suivi éducatif et le soutien à la scolarité, que pour limiter le décrochage scolaire ou permettre la pratique d'activités culturelles et sportives. Les dispositifs co-portés avec le conservatoire, tels l'« orchestre à l'école », la classe à horaires aménagés Voix (CHAV) devront être fortement encouragés dans les écoles des quartiers, cela renforcera d'autant leur attractivité.

Le renforcement des collaborations entre les établissements scolaires et les structures de quartier améliorera la continuité pédagogique et permettra d'apporter un pertinent soutien à la scolarité si celui-ci s'avérait nécessaire.

En conclusion, rappelons que l'accès aux loisirs, au sport et à la culture représente un volet d'action traditionnellement étoffé de la politique de la ville de Pontarlier. Les efforts seront poursuivis dans ce sens, tout en veillant à répondre aux besoins persistants du territoire.

5.2. EMPLOI – INSERTION

Cette seconde thématique transversale « Emploi – Insertion » est aussi déclinée en deux sous-objectifs que sont :

- Lever les freins à l'emploi, particulièrement pour les jeunes et les femmes
- Soutenir les structures d'insertion et d'optimiser les parcours d'insertion

Le territoire pontissalien est marqué par une forte activité économique, bien supérieure à celle d'autres villes de taille similaire. La présence historique d'activités industrielles et diverses, la croissance démographique soutenue, l'éloignement relatif de grandes villes concurrentes et le pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers et des résidents suisses ont permis ce développement local.

Le territoire est quasiment autosuffisant en matière d'emploi en offrant 0.9 emploi par actif occupé⁹. Mais l'attractivité de la Suisse occasionne une certaine fuite de travailleurs et des compétences et accentue la tension sur l'emploi et les recrutements locaux.

Malgré cette situation économique globale prospère, l'accès à l'emploi reste un enjeu majeur pour une part considérable de la population. Comme l'attestent les chiffres partagés précédemment, le taux d'emploi est plus faible au sein de l'ancien quartier du Grand Longs Traits que sur le reste de la ville et les femmes des quartiers sont davantage touchées également. Ainsi, malgré des statistiques globalement positives, des besoins persistent en matière d'emploi et devront être soutenus dans le cadre du contrat de ville.

Sur cette thématique, le soutien de la Ville de Pontarlier sera concordant et complémentaire aux orientations de France Travail. La création du nouveau réseau d'acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation devrait renforcer les synergies et les collaborations et ainsi optimiser les accompagnements, les parcours d'insertion et les retours à l'emploi.

5.2.1. Lever les freins à l'emploi, particulièrement pour les jeunes et les femmes

Les freins à l'emploi peuvent être de natures diverses : une faible mobilité, un accès restreint à la formation, l'absence de mode de garde des enfants, une maîtrise partielle de la langue... Lorsque trop de freins s'accumulent, le retour à l'emploi se complexifie d'autant.

L'accès à l'emploi des jeunes est particulièrement délicat, ce public accumulant souvent diverses difficultés ; mobilité, formation ou logement. Les jeunes de l'ancien quartier prioritaire Grand Longs Traits avaient un taux d'emploi particulièrement faible et leur lien avec le service public de l'emploi (SPE), en particulier, la Mission Locale, mérite d'être renforcé. Cette dernière reste l'interlocuteur privilégié de ce public. Ses missions d'accueil, d'information et d'orientation sur des sujets variés : formation, emploi, santé ou encore logement permet d'assurer un accompagnement complet et, in fine, une intégration sociale et professionnelle des jeunes. Afin de contre balancer l'expérience professionnelle parfois limitée des jeunes, diverses formes d'engagement seront encouragées telles que le bénévolat ou le service civique.

L'accès à l'emploi des femmes est également plus délicat. Leur taux d'emploi au sein de l'ancien quartier du Grand Longs Traits était de 39 %, alors qu'il s'élevait à 71 % à l'échelle de l'intercommunalité¹⁰.

⁹ Schéma Directeur des Mobilités douces

¹⁰ Données INSEE 2017



Face à ces spécificités, une attention particulière sera donc portée aux jeunes et aux femmes lors de la mise en œuvre de cette politique favorisant l'emploi au sein des quartiers.

Toute initiative favorisant le lien entre les habitants des quartiers et les employeurs du territoire sera encouragée ; forum de l'emploi, visite d'entreprises, réunion collective....

Afin de mieux atteindre les publics cibles dits « invisibles », les liens et relations entre France Travail, la Mission locale et les structures de quartier seront renforcés. La présence de ces institutions sur les quartiers accrue. Et ce, en complémentarité du référencement automatique prévu par France Travail.

L'emploi pourra aussi être encouragé sur les quartiers grâce à la multiplication des passerelles entre les personnes à la recherche d'un travail et les entreprises, ainsi que par le renforcement de l'adéquation entre les formations proposées et les besoins du territoire. France Travail dispose d'une certaine latitude sur l'offre de formations proposée sur son bassin d'emploi. S'assurer de la concordance de cette offre avec les souhaits de formations exprimés par les habitants des quartiers garantirait une mobilisation certainement plus conséquente.

Considérant la mobilité comme un frein majeur à l'emploi, impactant toutes les franges de la population, ce contrat de ville veillera à soutenir conjointement diverses actions permettant d'en atténuer les effets. La Ville de Pontarlier étant enclavée en zone rurale et de moyenne montagne, est peu reliée aux réseaux de transports collectifs. Intramuros, les lignes de bus ne sont pas fréquentes, ni régulières. Cette absence de moyen de transports collectifs impacte fortement la mobilité locale, a fortiori pour les résidents des quartiers prioritaires. Les plus vulnérables sont effectivement moins disposés à posséder le permis de conduire ou leur propre véhicule. Sur un territoire marqué par des conditions hivernales parfois rudes, les mobilités douces ne représentent qu'une solution partielle.

Face à ces difficultés, les solutions locales œuvrant à renforcer la mobilité des résidents des quartiers prioritaires, des jeunes, des personnes à la recherche d'un travail et des salariés en insertion sont primordiales. Il y a notamment sur le territoire, l'auto-école solidaire de l'ADDSEA, la plateforme mobilité de la Roue de secours ou le service de vente ou de location solidaire du garage solidaire de la Croix-Rouge. Également, les aides financières aux permis de conduire allouées par la Mission locale et France Travail. Le maintien de ces dispositifs est gage d'un accès facilité à l'emploi. Saturés, leur renforcement permettrait d'augmenter le nombre de bénéficiaires. L'auto-école solidaire par exemple, est saturée alors qu'elle ne s'adresse qu'aux jeunes de moins de 25 ans et que la demande est grande pour un public adulte.

Afin de permettre à tous de reprendre une activité, le territoire doit avoir la capacité d'accueillir les jeunes enfants. L'Etat vise à renforcer les capacités d'accueil petite enfance sur le territoire national d'ici 2030 avec la création de 200 000 nouvelles places d'accueil du jeune enfant. La ville de Pontarlier s'inscrit dans cette dynamique et poursuivra des projets tels l'ouverture début 2025 de la micro-crèche intercommunale à Houtaud. Elle encouragera aussi les acteurs privés à concourir à cet objectif en proposant de nouvelles solutions d'accueil (micro-crèches, Maison des Assistants Maternels...). La formation d'habitants des quartiers aux métiers en tension d'assistante maternelle sera aussi encouragée. Les places d'accueil à vocation d'insertion professionnelle proposées au sein des crèches publiques, avec une tarification adaptée seront préservées. Et pour les parents d'enfants scolarisés, l'accueil périscolaire les matins mis en place sur Pontarlier dès la rentrée scolaire 2024, offrira un accueil potentiel des enfants dès 7 h 30 facilitant ainsi une reprise d'activité professionnelle.

Pour les personnes disposant d'une faible maîtrise du français, le lien devra être assuré avec les organismes de formation présents sur le territoire, notamment les formations de langue étrangère du Greta ou les cours de français proposés par les structures de quartier et la Croix-Rouge.

5.2.2. Soutenir les structures d'insertion et optimiser les parcours professionnels

La situation frontalière de la ville de Pontarlier entraîne un chômage inférieur à la moyenne nationale, de 5 % sur le bassin d'emploi de Pontarlier au dernier trimestre 2021, contre 7,4 % au niveau national (INSEE, 2022). Ce faible taux de chômage a comme revers une précarité importante des personnes restant éloignées de l'emploi. Elles le sont souvent depuis plus longtemps et présentent des freins majeurs à l'insertion professionnelle. Pour ces publics qui en sont particulièrement éloignés, le secteur classique de l'emploi n'est pas adapté. Il est alors indispensable d'offrir des solutions adaptées en garantissant un accompagnement complet et individualisé, que quelques structures d'insertion par l'activité économique telles Haut-Doubs Repassage, Haut-Services, l'ADDSEA, EPI-ADMR, API25, assument sur le territoire.

Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

En charge des publics très éloignés de l'emploi, les SIAE doivent également répondre à des exigences économiques et d'équilibre budgétaire. Au-delà des diverses subventions (dont les aides aux postes) qu'elles perçoivent des pouvoirs publics, elles souhaitent voir renforcé, pour davantage d'autonomie financière, le volume des chantiers ou des missions qui leur sont confiés. Obtenir des supports de travail leur est indispensable pour réaliser leurs missions d'insertion des plus fragiles. Ce type d'engagement de la part d'une collectivité représente aussi une gratifiante reconnaissance du travail réalisé et de l'expertise des SIAE. Les nouvelles collaborations de ce type seront donc à encourager.

Dans un contexte où les parcours d'insertion se complexifient en lien avec la situation des publics accompagnés, l'enjeu est de permettre aux SIAE d'assurer leurs missions, notamment en direction des habitants des quartiers prioritaires, y compris les plus vulnérables qui nécessitent parfois un accompagnement renforcé.

Optimiser les parcours professionnels

L'optimisation des parcours d'insertion peut se traduire par l'instauration d'une première marche avant l'insertion. Avec un niveau d'emploi plus faible pour les salariés en insertion de Pontarlier que pour ceux des autres villes du département, l'instauration d'une première marche de « remobilisation » et de réintégration sociale pour les plus fragiles est jugée pertinente par les partenaires locaux, et ce en amont d'un parcours d'insertion. Ce type de dispositif, moins exigeant, plus souple et sans contrainte de productivité est particulièrement adapté pour les plus fragiles.

L'optimisation des parcours d'insertion peut également provenir d'un meilleur suivi psychosocial des salariés en insertion. En effet, les SIAE font état de comportements agressifs de plus en plus fréquents qui nécessitent régulièrement une intervention des services d'urgence. Proposer la formation des éducateurs aux Premiers secours en santé mentale leur offrirait des clefs pour reconnaître les signes précurseurs d'une crise pour mieux agir et mieux orienter les salariés. A aussi été suggéré par les SIAE, la mise à disposition d'un psychologue ou d'un infirmier sanitaire afin d'améliorer l'écoute et l'accompagnement social des salariés fragiles. Diverses solutions pourraient être mises en œuvre, afin que la santé mentale des salariés en insertions soit mieux appréhendée. Il conviendra de faire du lien sur cette thématique avec les professionnels impliqués dans le Contrat local de santé, puisque l'un des axes prioritaires est le déploiement du volet santé mentale sur le territoire et l'accompagnement des populations vulnérables.

La sortie des parcours d'insertion vers les secteurs classiques de l'emploi pourra être optimisée dans le cadre de ce contrat de ville. D'une part en intensifiant les relations existantes entre SIAE, Mission locale, Greta, France Travail, et employeurs du territoire, d'autre part, en renforçant la valorisation et la visibilité des SIAE et des missions réalisées.

5.3. CADRE DE VIE

Cette dernière thématique transversale « Cadre de vie » se décline en une palette de sous-objectifs diversifiés et complémentaires qui, visés conjointement, permettront d'améliorer le bien vivre-ensemble et l'attractivité des quartiers. Il conviendra de ;

- Faciliter les transitions écologiques, énergétiques et numériques
- Renforcer la sécurité au sein des quartiers
- Appuyer l'animation de la vie sociale
- Garantir l'accès aux droits, aux services et à la santé pour les plus vulnérables

5.3.1. Faciliter les transitions écologiques, énergétiques et numériques

Les transitions s'entendent ici au sens large et concernent à la fois l'écologie, l'énergie, le numérique, la mobilité ou encore l'alimentation. Les transitions doivent permettre d'initier un cercle vertueux dans les quartiers, tant en termes d'amélioration des infrastructures qu'en termes d'adaptation des pratiques, afin d'aboutir à un cadre de vie plus agréable et plus soutenable pour les habitants des quartiers, y compris les plus vulnérables.

Vers des quartiers propres

Améliorer la propreté des quartiers est apparue comme l'une des priorités à l'issue de chaque concertation citoyenne et lors de la définition des projets de quartier. Cette orientation sera en ce sens traitée avec une attention particulière dans le cadre de ce contrat de ville.

Une meilleure gestion des déchets et tout particulièrement des encombrants est souhaitée pour les quartiers. Au vu des responsabilités de chaque partie prenante, seule une concertation entre la ville de Pontarlier, l'intercommunalité, les bailleurs sociaux ainsi que Préval permettra d'identifier les options à déployer pour optimiser la gestion des déchets et des encombrants sur les quartiers.

Parallèlement, divers temps de sensibilisation des habitants et des élèves pourront être proposés notamment avec une distribution aux bas des immeubles de macarons d'accès gratuit à la déchetterie, une information sur la nouvelle taxe incitative TEOMI¹¹, encore opaque pour de nombreux habitants, ainsi qu'avec une sensibilisation au tri sélectif, aux modalités de compostage des biodéchets, l'installation de composteurs collectifs ou encore la visite du centre de tri Préval. Favoriser les comportements citoyens et responsables vis-à-vis des déjections canines pourra aussi être intégré à cet axe pour des quartiers plus propres.

Ces actions devront s'inscrire dans la dynamique impulsée à l'échelle de l'intercommunalité par le service développement durable en charge de l'application de l'agenda 2030 sur notre territoire et pourront bénéficier de l'appui et de l'expertise de Préval.

Vers une amélioration des performances énergétiques et des pratiques plus économes

La précarité énergétique sur les quartiers est bien réelle et peut s'accroître brusquement selon le cours de l'énergie. Sachant que les quartiers prioritaires concentrent un public plus fragile, les habitants sont particulièrement affectés à la fois par les effets du changement climatique, et par les mesures d'atténuation prises pour y répondre (hausse des prix de l'énergie, taxes carbone, etc.). Une conciliation des considérations sociales et écologiques est impérative pour accompagner ces populations dans la transition.

¹¹ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Pour lutter contre la précarité énergétique, il conviendra de nouveau d'agir sur deux volets distincts. D'une part, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, spécifiquement de l'habitat social, et d'autre part de renforcer la sensibilisation des habitants aux pratiques écologiques et économiques.

La qualité énergétique des logements sociaux est un enjeu considérable. Sur l'ancien quartier prioritaire le Grand Longs Traits, plus des trois quarts des logements sociaux étaient étiquetés E, F, G, contre 32 % des logements sociaux hors QPV¹². Face à ce constat, il convient de saluer les rénovations de l'habitat social entreprises par les bailleurs sociaux, et tout spécifiquement celles comprenant des améliorations de performances énergétiques avec, par exemple, une isolation par l'extérieur ou le remplacement des huisseries. Ces dernières sont bénéfiques pour réduire la précarité énergétique des foyers et améliorer la qualité de l'habitat social dans les quartiers.

Pour les bâtiments municipaux, la Ville de Pontarlier poursuivra l'établissement de son schéma directeur bâtiminaire, afin de cibler, sélectionner et prioriser les bâtiments qui bénéficieront d'une rénovation, partielle ou globale, selon le plan pluriannuel défini. Dans ce cadre, la rénovation énergétique de la MPT des Longs Traits est à l'étude.

Il convient de garder à l'esprit que le Contrat local de santé¹³ prévoit de décliner le Plan régional de santé environnemental (PRSE), et peut porter des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, notamment si elles traitent du radon ou de l'amiante.

La mobilisation du Fonds vert finançant des projets dans les domaines de la performance environnementale, de l'adaptation du territoire au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie sera optimisé pour co-financer certaines des rénovations envisagées.

Aussi, le contrat de ville encouragera les transitions vers des modes de chauffages collectifs plus écologique, notamment pour l'habitat social ou les bâtiments municipaux, dans l'esprit du raccordement au réseau urbain de chaleur de Pontarlier.

En complémentarité de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, le contrat de ville vise aussi la sensibilisation des habitants au développement de pratiques plus écologiques et plus économiques. Cette sensibilisation visera à la fois un public adulte comme un public plus jeune et sera portée par divers acteurs locaux, notamment les écoles, structures de quartier, la Ville de Pontarlier, Préval, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et le Contrat local de santé (CLS). L'aménagement au cœur des quartiers d'un appartement témoin pour sensibiliser aux pratiques écoresponsables pourrait être envisagé.

Vers un développement des mobilités douces et de solutions de transport partagées

La ville de Pontarlier est peu reliée au réseau de transports collectifs de la région, alors que sa position aux portes de la Suisse entraîne un flux journalier de véhicules particulièrement important.

Intramuros, la ville de Pontarlier ne dispose pas d'un service de transport collectif régulier et fréquent. Seul un transport à la demande, occasionnel, offre la possibilité de réserver « à la carte » un transport depuis et vers une petite cinquantaine d'arrêts dans la ville, ou de porte à porte pour les plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite. Malheureusement ce service nommé TCP est saturé et une priorisation des demandes est désormais appliquée.

¹² CIL CCGP

¹³ Contrat local de santé Pays Horloger Pays du Haut-Doubs 2023 – 2028



Dans ce contexte, l'usage de véhicule personnel à Pontarlier est très fréquent, même pour des déplacements courts en cœur de ville. Ce flux routier important impacte tout particulièrement le secteur des Longs Traits et la rue de Besançon. Les habitants soulignent les nuisances occasionnées : sonores, sécurité des déplacements piétons, qualité de l'air.

Considérant l'impact environnemental et sanitaire du recours massif aux véhicules personnels, le développement des mobilités douces et de solutions de transports partagés semble indispensable. L'engagement de la ville de Pontarlier et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour le développement durable est à saluer notamment avec la mise en œuvre de l'agenda 2030 et l'établissement du schéma directeur intercommunal pour les mobilités douces. Lors de la mise en œuvre de ces cadres généraux intercommunaux, il conviendra de s'assurer de l'effective considération des particularités et des vulnérabilités des quartiers prioritaires. Les solutions proposées devront être réellement accessibles à tous et adaptées aux besoins exprimés par les habitants des quartiers.

Pour les déplacements courts, il est espéré une augmentation des déplacements actifs ; pédestre ou par cycle, notamment avec l'amélioration en cours du maillage des voies dédiées. La réflexion pour diversifier les solutions proposées sur le territoire en termes de mobilités douces pourra porter sur la mise à disposition de trottinettes ou vélos électriques ou le déploiement de solutions de co-voiturage ou de véhicule partagé.

Vers une alimentation saine et durable pour tous

Malgré une situation nutritionnelle française moins défavorable que celle observée dans d'autres pays européens, près de la moitié des adultes français et près de 18 % des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids ou obèses. Et malheureusement, les inégalités de santé sociale continuent d'augmenter¹⁴. Les populations vulnérables sont davantage exposées au risque d'obésité en raison de mauvaises habitudes alimentaires et d'une activité physique moindre. Face à ce constat et notant que la précarité alimentaire des plus fragiles s'est accentuée depuis la crise sanitaire, il conviendra de favoriser les bonnes pratiques vers une alimentation saine, de qualité, et idéalement produite de façon durable.

Le projet alimentaire territorial (PAT) porté par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier comprend un volet dédié à l'accessibilité sociale et à la sensibilisation de tous à une alimentation saine. Il pourra être l'un des cadres à mobiliser pour favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et durable.

Le lien pourrait être renforcé entre les filières de production biologique locale et les habitants et structures de quartiers, notamment grâce à la distribution hebdomadaire dans les quartiers de paniers bio. Des ateliers de cuisine saine et biologique pourraient aussi être organisés avec les habitants des quartiers prioritaires.

Parallèlement, des actions de soutien à la parentalité sur cette thématique seront encouragées. Elles pourront être mises en place par les référentes du Programme de Réussite Educative et/ou avec l'appui de professionnels de santé de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou du Contrat local de santé (CLS).

La sensibilisation des plus jeunes sera aussi renforcée grâce à la mobilisation conjointe des écoles, structures de quartier et partenaires locaux.

¹⁴ *Projet Alimentaire Territorial CCGP*

Vers un usage du numérique, pour tous et raisonné

La fracture numérique laisse de côté certains publics, qui sont mis en difficulté par la généralisation des démarches en ligne. La maîtrise de la langue écrite ou orale, le manque d'aisance avec le langage administratif et l'isolement des publics dits « invisibles » fait que le tout numérique reste un facteur d'exclusion pour une partie de la population.

Il est alors essentiel de préserver les services disponibles pour accompagner les personnes en difficulté avec le numérique : conseiller numérique de la Ville de Pontarlier, permanences administratives dans toutes les structures de quartier, accompagnement par les travailleurs sociaux, éducateurs de prévention, référents du programme de réussite éducative...

Faciliter l'accès à tous au numérique passe aussi par l'équipement en matériel informatique (téléphone portable, ordinateur etc), à un prix abordable. La réutilisation, le reconditionnement et l'achat de seconde main représentent des solutions pertinentes pour y parvenir, tout en répondant dans un contexte de rareté des ressources, à l'objectif de durabilité et de réemploi. Les associations telles Informatrip'solidarité qui proposent un service de dotation solidaire en matériel informatique reconditionné facilitent la transition numérique des plus vulnérables.

Finalement, le phénomène du tout numérique génère un enjeu majeur de sensibilisation à un usage raisonné de ces équipements afin de limiter la surexposition aux écrans et ses conséquences sur le développement des plus jeunes. Des actions de formations des professionnels ou de sensibilisation des familles sur ces thématiques seront privilégiées, tout comme les projets de sensibilisation dans les écoles, type « Génération numérique ».

5.3.2. Renforcer la sécurité au sein des quartiers prioritaires

Cette section relative à la sécurité des quartiers se décline à travers un axe dédié à la prévention de la délinquance et des conduites à risques et par un second axe plutôt orienté sécurité « matérielle » des quartiers et de la ville.

Soutenir la prévention de la délinquance et des conduites à risques

La prévention de la délinquance et des conduites à risques vise l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique, tout particulièrement au sein des quartiers prioritaires. Cette politique se situe au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Dans le cadre de ce contrat de ville, il conviendra d'assurer une prévention dite « primaire » de la délinquance. Ces actions revêtent un caractère éducatif et social et s'adressent à un public large. Sa déclinaison pourra être proposée au sein des établissements scolaires de la Ville et couvrira des thématiques variées telles la citoyenneté, les valeurs de la République, l'égalité fille/garçon, la lutte contre les violences faites aux femmes, le harcèlement scolaire ou encore l'usage raisonné du numérique...

Le Pôle ressources jeunes (PRJ) situé au cœur du secteur Berlioz place Zarautz, représente un lieu ressource et d'accueil dédié aux jeunes et comprend le Point information jeunesse (PIJ) et le Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ). Y sont proposés de l'information, un accueil, une première écoute et des orientations adaptées aux besoins exprimés. Aussi, la présence éducative sur les réseaux sociaux d'un « Promeneur du net » permet de créer et maintenir du lien ainsi que d'apporter conseil et soutien à certains jeunes utilisant internet.

En complément de cette primo prévention de la délinquance et des conduites à risques, des actions de prévention d'un niveau « secondaire » devront être garanties sur le territoire. Celles-ci relèvent plutôt d'une approche individualisée, tournée vers des jeunes exposés à un premier passage à l'acte délinquant. En réponse, sur le territoire pontissalien, un soutien sera apporté à l'ADDSEA et à ses éducateurs de prévention spécialisée. La collectivité reconnaît la pertinence des dispositifs tels les chantiers de prévention spécialisée et d'insertion, afin d'aboutir à une remobilisation des jeunes et une réinsertion sociale et professionnelle.

En termes de prévention des conduites à risques « routières », l'auto-école solidaire est un outil majeur à mobiliser, offrant un accompagnement personnalisé au permis de conduire et à tarif réduit.

Finalement, la mobilisation régulière de l'Observatoire de la sécurité est essentielle en termes de lutte contre la délinquance sur le territoire. Il réunit entre autres les forces de l'ordre, les représentants des établissements scolaires et des structures de quartier, les bailleurs sociaux, les équipes de prévention spécialisée. L'Observatoire de la sécurité offre un temps de dialogue privilégié et régulier entre tous ces acteurs actifs sur le territoire, dans des domaines variés. Il permet de partager les difficultés rencontrées par chacun et de se questionner collégalement sur les solutions à y apporter.

Sécuriser l'espace public et ses différents usages

En complément de la prévention de la délinquance, la sécurisation de l'espace public et de ses différents usages a été demandée à toutes les concertations citoyennes organisées dans le cadre du renouvellement du contrat de ville. Cette priorité sera donc traitée avec une attention spécifique.

Certains axes routiers nécessitent des aménagements afin de mieux réguler la vitesse et limiter les pratiques inadéquates tels les rodéos urbains. Les rues où la fréquentation par des enfants est importante sont particulièrement ciblées comme aux abords des écoles, terrains de jeux, ou structures de quartiers.

Les diagnostics en marchant organisés au sein des quartiers permettront d'identifier précisément les lieux nécessitant un aménagement ou une sécurisation, selon les retours des habitants, des représentants des structures locales, des forces de l'ordre et des services techniques de la ville. Entre deux rencontres, un suivi strict sera assuré par les services de la ville afin de garantir la mise en œuvre des mesures évoquées.

Les habitants attendent aussi une meilleure matérialisation et sécurisation des différents usages de la voirie afin de limiter les risques d'accidents entre automobilistes, cyclistes ou piétons. Une amélioration de l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite est aussi demandée.

En réponse, il conviendra de s'appuyer sur le diagnostic et la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal des mobilités douces. Effectivement, le schéma recense les voies cyclables et piétonnes de la ville, localise précisément les zones non sécurisées et identifie les solutions spécifiques à apporter. Il en est de même pour les aménagements dédiés aux personnes à mobilité réduite. Cette première étape de diagnostic est achevée, des mesures sont déjà déployées dans la ville.

Parallèlement, le contrat de ville prévoit de renforcer les apprentissages de la pratique du vélo pour les jeunes des quartiers, prioritaires à travers notamment des projets tels « Savoir rouler à vélo » proposé par le Comité régional de cyclisme de BFC.

Finalement, un déploiement plus ajusté de l'éclairage public dans les quartiers est plébiscité afin de sécuriser les déplacements nocturnes. Certaines zones telles les abords du centre social Berlioz sont spécifiquement visées par cette requête. Pour l'heure, les enfants quittant l'aide aux devoirs les soirs d'hivers traversent la plaine des Ouillons sans bénéficier d'éclairage public adapté.

5.3.3. Appuyer l'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale des quartiers est primordiale. Enrichir le panel d'activités proposées sur un quartier, à destination des jeunes, des familles et des séniors, pour encourager les rencontres, le partage et le lien social est vecteur de bien être pour les habitants. La solidarité, identifiée comme l'une des principales forces des quartiers, doit être entretenue grâce à des événements rassembleurs de type comité familles, fête des voisins, accueil nouveaux arrivants, vide grenier, week-end évasion... La recherche d'un rayonnement plus large pour certains événements permettra de renforcer la mixité sociale à l'échelle des quartiers et de la ville. Le rôle des médiateurs pour informer et favoriser la mobilisation des habitants est considérable.

Le public sénior reste une tranche de la population pour laquelle une attention spécifique doit être apportée, de la part de la collectivité, du CCAS et des acteurs locaux. Le tissu associatif local propose une large palette d'attentions allant de l'organisation de repas, à la célébration d'anniversaires, en passant par des visites pour les vœux, ou le portage de gâteaux ou de chocolats... Le club du 3e âge propose des rencontres hebdomadaires et diverses animations au fil de l'année.

5.3.4. Assurer un accès aux droits, aux services et à la santé pour les plus vulnérables

Garantir un véritable accès aux droits, services et dispositifs pour les personnes les plus vulnérables est une nécessité de premier ordre pour une évolution homogène des quartiers prioritaires avec le reste de l'unité urbaine. Que ce soit en termes d'accès aux droits ou d'aide aux victimes, que d'un accès aux droits de base dits « sociaux » il conviendra de maintenir les organisations et dispositifs existant et de favoriser leur « utilisation » via une information adaptée et une proximité accrue avec les potentiels bénéficiaires.

Le CCAS, le Département, la Banque de France et les associations telles le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles, France Victime 25, le CADA ou la Croix Rouge sont des acteurs incontournables sur le territoire contribuant à un accès aux droits et aux services pour tous.

Une plus large valorisation de ces institutions et de leurs dispositifs au sein des quartiers permettra d'optimiser leur accessibilité pour leurs habitants. L'information apportée par les médiateurs sociaux au plus près des publics représente aussi un levier considérable à solliciter.

Dans ce sens, les permanences assurées au sein du CCAS, des structures de quartier, des commissariats de Police ou des établissements scolaires contribuent à une meilleure accessibilité de ces services aux plus vulnérables.

L'absence de transport en commun et la plus faible tendance à disposer de son propre moyen de transport fragilisent considérablement l'accès aux droits, services et soins pour certains habitants des quartiers. Dans la mesure du possible, et au vu du caractère occasionnel des besoins, la sollicitation du transport à la demande devra être encouragée. En complément, d'autres solutions innovantes pourraient être initiées sur le territoire.

En visant à limiter la tension sur l'offre de santé

L'offre de soin de santé sur Pontarlier s'est étoffée avec l'ouverture de la Maison médicale Simone Veil et l'installation de divers professionnels de santé ; médecins généralistes, infirmiers-ières, podologue, ostéopathe, neuropsychologue, sage-femme, diététicienne, assistante sociale, orthophoniste. Pour autant, la démographie médicale globale sur la ville reste faible et occasionne des délais de prise en charge



considérables. Le Contrat local de santé 2023 - 2028 considère avec attention l'attractivité territoriale et la démographie des professionnels de santé et vise son amélioration. Cet engagement devrait à terme permettre d'atténuer la tension sur l'offre de soin de santé.

Les institutions et professionnels de santé engagés sur notre territoire tels l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le Centre hospitalier intercommunal de Haute-Comté, la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou encore le Pays Horloger et Pays du Haut-Doubs pourront dans le cadre de ce contrat de ville, être sollicités pour mener des actions spécifiques de prévention et de promotion de la santé à destination des habitants des quartiers.

Accès au logement :

L'accès à un logement à un prix abordable, tout particulièrement dans le parc d'habitat social, est particulièrement délicat sur le secteur. La forte tension du territoire impacte l'accessibilité à ce besoin primaire : se loger. Cette situation provoque une certaine frustration des populations vulnérables, d'autant que les règles d'attribution des logements sociaux sont considérées comme peu claires par les habitants. Afin d'éviter quelques incompréhensions, il semble opportun de renforcer le dialogue entre les bailleurs sociaux et les habitants avec quelques rencontres. L'occasion d'apporter des éclaircissements sur les procédures appliquées et/ou les projets à venir.

L'état de certains logements est source d'insatisfaction et de crispation supplémentaire ; les performances énergétiques des bâtiments sont trop faibles, les dégradations trop fréquentes et des invasions de nuisibles sont mentionnées dans certains secteurs.

Une amélioration globale de la qualité des logements des quartiers représente un levier crucial de satisfaction pour les populations et une opportunité de renforcer l'attractivité des quartiers. La poursuite des réhabilitations entreprises par les bailleurs sociaux, une utilisation ciblée de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ainsi que le déploiement d'actions inter bailleurs à l'échelle de la ville représentent autant d'actions potentielles à mettre en œuvre pour contribuer à une amélioration des logements sur les quartiers.

Cette dernière section « Cadre de vie », permet ainsi à travers ses diverses facettes ; les transitions, la sécurité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits et services, d'améliorer avec cohérence et complémentarité le cadre de vie au sein des quartiers prioritaires et leur attractivité.

6. « QUARTIERS 2030 » : DES PROJETS DE QUARTIER

En réponse aux orientations nationales définies dans la circulaire du 31 août 2023, les nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 » consacrent également une place aux projets spécifiques de chaque quartier prioritaire.

Les projets de quartier définis pour les deux quartiers de Pontarlier sont la synthèse des éléments partagés lors des concertations citoyennes et des rencontres partenariales. Ils traduisent fidèlement les besoins et priorités exprimés par les habitants et partenaires locaux.

6.1. PROJET DE QUARTIER LONGS TRAITS - BERLIOZ

Le quartier des Longs Traits – Berlioz est un quartier apprécié de ses habitants ; la solidarité y est évidente, le nombre de commerces et services de proximité plutôt important. Le renouvellement urbain de certains logements sociaux salué et l'offre d'animations et de services proposée par la Maison Pour Tous (MPT) et le Centre Social Berlioz appréciée. Le secteur Berlioz est reconnu calme, agréable, disposant de quelques espaces verts aménagés dont le parc St Roch et les abords du Doubs. Cette zone bénéficie d'une belle fréquentation grâce aux infrastructures du parc des Ouillons. Sa proximité avec la maison de santé est un véritable atout.

Pour autant, les habitants du quartier expriment des préoccupations plutôt « lourdes » et impactantes telles l'accès aux logements et leur état, l'absence de mode de garde, le relatif isolement avec le centre-ville, l'absence de transport en commun régulier. Les jeunes restent insatisfaits quant aux dispositifs et animations leur étant destinés et le secteur des Longs Traits est reconnu trop urbanisé.

Il a également été demandé pour ce quartier la sécurisation des voies de circulation et la matérialisation de leurs usages, l'amélioration de la gestion des déchets et des encombrants ainsi que l'augmentation des dispositifs et animations à destination de la jeunesse. Ces priorités, aussi identifiées pour le quartier des Pareuses, seront traitées avec une attention toute particulière au cœur des thématiques transversales de ce contrat de ville.

Fort de ces constats et choix de répartition, le projet de quartier Longs Traits – Berlioz comprend deux orientations majeures que sont :

- Premièrement, l'amélioration du cadre de vie via la préservation et l'aménagement de nouveaux lieux de rencontres et d'échanges
- Deuxièmement, le renforcement de l'accessibilité aux services de base pour les habitants du quartier Longs Traits - Berlioz

6.1.1. Améliorer le cadre de vie

Le premier objectif pour le quartier Longs Traits – Berlioz vise l'amélioration du cadre de vie. Dans le secteur des Longs Traits, l'amélioration du cadre de vie vise la préservation des espaces verts encore à disposition et leur (ré)aménagement afin de préserver des lieux de lien social et d'échange. Cet objectif cible la zone de l'école Joliot Curie et comprend le projet de réhabilitation et de végétalisation de la cour d'école Joliot Curie, ainsi que l'opportunité de rénover le city park situé en face de l'école et en complétant par l'aménagement du terrain plane adjacent avec l'installation de mobilier urbain, de modules fitness et/ou la plantation de quelques arbres.

Dans le secteur de Berlioz, l'amélioration du cadre de vie cible plutôt la réhabilitation de l'ancien skate parc en un espace accueillant, investi, revégétalisé, nourricier, propice aux pratiques éducatives, culturelles et sportives. Sur cette zone fortement fréquentée, le trafic devra être régulé et matérialisé afin de garantir la sécurité de tous. La pratique des mobilités douces y sera facilitée.

6.1.2. Assurer l'accès aux droits et services

Le second objectif pour le quartier Longs Traits – Berlioz est de renforcer l'accessibilité aux droits et aux services « de base ». Cet axe représente un enjeu majeur sur ce quartier, et ce au vu des préoccupations « lourdes » exprimées par les habitants du quartier.

L'état de tension du territoire, notamment en termes d'accès au logement, à l'emploi, à la santé et à un mode de garde des jeunes enfants, est incontestable. Les conséquences sont importantes pour les habitants, pour les femmes, les jeunes et les familles du quartier. Et malheureusement ces déséquilibres structurels ne pourront être tous résolus à l'horizon 2030. Pour autant, toute action visant à atténuer ces tensions, dans un secteur ou dans un autre sera soutenue dans le cadre du présent contrat de ville. Par exemple, dans le domaine de l'accueil petite enfance, toutes opportunités pour développer des places d'accueil supplémentaires, qu'elles soient publiques ou privées, pour un accueil collectif ou individuel, seront étudiées avec attention.

En complément, le dialogue sur ces thématiques sera renforcé avec les habitants, afin de lever de potentiels freins ou blocages, d'informer sur les solutions existantes à mobiliser et potentiellement coconstruire des solutions adaptées aux besoins exprimés.

6.2. PROJET DU QUARTIER DES PAREUSES

Les habitants apprécient globalement le cadre de vie au sein du quartier des Pareuses, étant à proximité du centre-ville et du théâtre forestier. Les réhabilitations récentes de plusieurs bâtiments sociaux, du terrain multisport et de l'aire de jeu ainsi que le renforcement de l'entretien des espaces vert sont saluées. Concernant la vie sociale aux Pareuses, les services et animations proposés par la maison de quartier sont valorisés. La solidarité et la bonne entente sont considérées comme une véritable force.

Restent des améliorations souhaitées pour le quartier en matière de propreté et de gestion des encombrants, de sécurité routière et usages des voiries ainsi qu'en termes de tranquillité et prévention de la délinquance. En termes de vie sociale, il est souhaité davantage de mixité, le renforcement du lien entre les habitants et les établissements scolaires et la diversification des animations et dispositifs à destination des jeunes.

Face à ces constats, trois orientations majeures seront poursuivies spécifiquement au sein du quartier des Pareuses :

- D'une part, la mise à profit de la destruction de la « dalle » pour impliquer les habitants dans le projet de réaménagement du quartier
- D'autre part, l'ouverture du quartier pour davantage de mixité sociale
- Et finalement, fluidifier les relations entre les parents et l'école

Considérant que les autres priorités exprimées pour ce quartier ont également été identifiées au sein du quartier Longs Traits - Berlioz, elles seront donc traitées avec une attention toute particulière au sein du socle de thématiques transversales de ce contrat de ville. Elles sont de trois ordres ; la sécurisation des voies de circulation et la matérialisation de leurs usages, l'amélioration de la gestion des déchets et des encombrants ainsi que l'augmentation des dispositifs et animations à destination de la jeunesse.

6.2.1. Impliquer les habitants dans le projet de réaménagement du quartier

Le premier objectif pour le quartier des Pareuses est de mettre à profit la destruction de la « dalle » pour impliquer les habitants dans le projet de réaménagement du quartier. La « dalle » représentait un accès à des garages souterrains, zone semi couverte, régulièrement squattée, propice aux trafics et reconnue non sécurisée par les habitants. Sa destruction récente a engendré une importante transformation pour le quartier des Pareuses et nécessite une réappropriation des espaces par les habitants.

En amont du réaménagement du quartier, il serait apprécié d'impliquer les habitants afin de cibler les aménagements qu'ils souhaitent : installation de bancs ou de poubelles, matérialisation des chemins de traverse empruntés, préservation d'espaces de biodiversité et de fleurissement, sécurisation des zones résiduelles de squats et de trafics.

6.2.2. Ouvrir le quartier vers davantage de mixité sociale

Le deuxième objectif pour le quartier des Pareuses est de favoriser la mixité sociale. Le lien social entre les habitants du quartier des Pareuses est reconnu bon, en revanche la mixité sociale y est faible. Son éloignement relatif du centre ou de zones fréquentées, ainsi que l'absence de service et de commerce, limitent sa fréquentation ainsi que le passage par des personnes extérieures. Aux Pareuses, une forte proportion de la population est d'origine étrangère, pour certains la maîtrise du français reste partielle.

Dans ce contexte, le sport et la culture constituent des outils pertinents à utiliser pour encourager la mixité sociale. Ils permettent d'une part d'augmenter la fréquentation du quartier par des personnes extérieures et d'autre part, d'amener les habitants à la découverte de nouvelles sphères sportives ou culturelles telles que la médiathèque, le conservatoire ou les clubs sportifs.

Pour parvenir à une ouverture du quartier, les relations avec les acteurs locaux devront de fait s'intensifier afin de faire émerger de nouveaux projets aux Pareuses.

6.2.3. Fluidifier les relations entre les parents et l'école

Le dernier objectif pour le quartier des Pareuses vise à fluidifier les relations entre les parents et l'école maternelle. Les relations entre les parents et l'école Cordier sont jugées satisfaisantes. En revanche, il est souhaité de renforcer celles entre les parents et l'école maternelle des Pareuses. Certains parents paraissent trop en retrait de la vie de leur enfant à l'école. Pour d'autres, la maîtrise partielle du français entrave la communication. Pour favoriser ce rapprochement, la maison de quartier des Pareuses se propose de constituer le trait d'union entre les parents et l'école. Sa proximité avec de nombreuses familles, ses actions de soutien à la scolarité et de soutien à la parentalité légitiment pleinement cette orientation. Les démarches seront ainsi entreprises jusqu'à ce que les relations satisfassent les parties prenantes.

En conclusion, les projets de quartier définis ci-dessus pour le quartier Longs Traits – Berlioz et pour le quartier des Pareuses permettront d'ajuster au plus près des besoins ce nouveau contrat de ville « Quartier 2030 ».

7. « QUARTIERS 2030 » : GOUVERNANCE – SUIVI - EVALUATION

7.1. MODALITES DE GOUVERNANCE

« Quartiers 2030 », un contrat de ville avec et pour les habitants

Les nouveaux contrats de ville offrent l'opportunité aux citoyens de s'impliquer activement à la vie publique sociale de leur quartier en contribuant à la prise de décisions, en exprimant leurs opinions, en proposant des idées et en prenant part à des projets décidés collectivement. Cela afin de répondre à quatre enjeux :

- Un enjeu de citoyenneté en reconnaissant les habitants et leurs associations comme de véritables ressources, interlocuteurs et acteurs.
- Un enjeu démocratique en permettant la démocratie participative, dans un contexte où la participation électorale est parfois délaissée.
- Un enjeu d'efficacité pour s'assurer de la pertinence des solutions déployées.
- Un enjeu d'inscription dans le temps garant d'une implication réelle en termes de gouvernance et de suivi.

Pour répondre à ces quatre enjeux, la participation citoyenne sera assurée au sein de sphères formelles et dédiées particulièrement lors des évaluations intermédiaire et finale. Dans l'intervalle, la participation citoyenne sera recueillie de façon plus régulière et moins formelle, au sein d'autres dispositifs tels des comités de pilotage des structures de quartier, des diagnostics en marchant, de l'observatoire de la sécurité ou au cours d'entretiens individuels ou collectifs.

Finalement, la concertation des habitants sera encouragée en amont du déploiement de projet structurant au sein des QPV, et ce, afin de mieux informer les résidents de proximité et de mieux considérer leurs avis ou requêtes. La concertation initiée pour la réhabilitation de l'ancien skate parc aux Ouillons pourrait être un exemple à proposer notamment avant de finaliser le projet de destruction de la dalle programmée au cœur du quartier des Pareuses.

« Quartiers 2030 », un appel à projet annuel aux côtés de conventionnements pluriannuels

La programmation annuelle est conçue à partir d'un appel à projets diffusé à l'automne de l'année N-1. Les projets reçus sont alors instruits et rassemblés dans une programmation prévisionnelle. Cette programmation est ensuite présentée au 1^{er} trimestre de l'année N devant un comité d'instruction en présence des représentants techniques des partenaires institutionnels ainsi que des porteurs de projets principaux. A l'issue, les partenaires financiers valident la programmation et la soumettent à leurs assemblées respectives. Ce procédé implique des décisions rendues aux porteurs de projet en fin de printemps / début d'été, des dépôts de dossiers multiples selon les partenaires sollicités, avec des contraintes calendaires et des dossiers de demandes spécifiques.

Interrogés sur la pertinence de cette démarche, les porteurs de projets ont été unanimes dans le constat d'une surcharge administrative dû à la multiplication de démarches à réaliser auprès de chaque institution. Aussi, la temporalité imposée par ce système est reconnue inadaptée et non sécurisante financièrement, tout particulièrement pour les projets menés en début d'année par des structures à faible trésorerie.

La Ville cherche à accompagner au mieux les porteurs de projets dans la gestion de ces difficultés. Elle les soutient par des subventions complémentaires en fin d'année pour pallier au désistement éventuel de certains partenaires financiers. Elle propose en sus et depuis 2022, la simplification des conventionnements avec le regroupement d'actions ainsi que la pluri-annualité des conventionnements. Le recours à ces conventionnements pluriannuels sera étendu pour atteindre l'objectif défini de 50 % des conventions.

A terme, l'appel à projet annuel pourrait prendre place aux côtés d'un plan d'action continu et structurant défini pour toute la durée du contrat de ville. Les rencontres annuelles entre partenaires institutionnels du contrat de ville permettront d'aborder cette réflexion, tout comme l'opportunité de mutualiser des pratiques et des procédures, ainsi que celle de renforcer la concordance des calendriers.

« Quartiers 2030 », convergence des politiques et dispositifs de droit commun au profit des quartiers

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, la convergence et l'articulation de la politique de la ville aux autres contractualisations, programmes et fonds portés par les partenaires institutionnels et privés est essentielle. L'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville du 04 janvier 2024 prévoit dans ce sens, la tenue d'une réunion annuelle avant le lancement de chaque appel à projet Politique de la ville. L'occasion d'aborder les orientations de chaque financeur et partenaire, public et privé, afin de faire émerger de nouvelles synergies.

En complément, la Ville de Pontarlier considérera avec attention la synthèse annuelle du Comité d'administration régionale (CAR). Cette expertise rendra compte de la mobilisation des politiques de droits commun de l'Etat au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville et la déclinaison territorialisée des conventions interministérielles d'objectifs.

Dans l'attente de ces rencontres et analyses, et afin d'offrir une vision générale des partenaires et dispositifs mobilisés ou mobilisables dans le cadre de la politique de la ville, une synthèse succincte et non exhaustive des partenaires et de leurs orientations et dispositifs est jointe au présent contrat de ville.

7.2. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

« Quartiers 2030 », un suivi facilité par la collecte systématisée de données et l'instauration d'une clause data

Ces nouveaux contrats de ville prévoient de renforcer l'évaluation des actions financées en définissant un nombre limité d'indicateurs. Prochainement listés par les services de l'Etat, ces indicateurs permettront de rendre compte de la réalité opérationnelle du contrat de ville.

La Ville de Pontarlier instaure une clause data relative à la production et à la mise à disposition des données statistiques relevant d'un intérêt général. Les acteurs publics et privés signataires du présent contrat de ville « Quartiers 2030 » s'engagent ainsi à produire et à rendre accessibles les données et statistiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires. Les données personnelles des habitants seront exclues de cette clause afin de respecter le règlement général sur la protection des données.

Ces données collectées visent à parfaire la connaissance de la réalité des quartiers et des besoins des habitants.

« Quartiers 2030 », des temps réguliers de suivi et d'évaluation

Les nouveaux contrats de ville en vigueur pour la période 2024 – 2030, prévoient d'ores et déjà un bilan à mi-parcours en 2027, coïncidant avec les prochaines élections présidentielles. L'occasion de donner une seconde impulsion en matière d'engagement des partenaires.

Dans l'intervalle, le suivi et l'évaluation du contrat de ville seront régulièrement assurés notamment grâce ;

- A la tenue d'une réunion de bilan avec l'ensemble des acteurs, prévue avant le lancement de chaque appel à projet,
- A l'organisation d'un comité d'instruction en présence des porteurs de projets principaux et des institutions partenaires,
- A la tenue d'un comité de programmation avec les services de l'Etat,
- A la participation des élus de Pontarlier et des agents du service Politique de la ville aux temps forts des partenaires (AG, comité de pilotage, dialogue de gestion...),
- A l'instruction fine annuelle des bilans et des demandes reçues dans le cadre de l'appel à projet,
- Aux échanges aussi réguliers que nécessaires avec les porteurs de projets au fil de l'année.



8. SIGNATURES

Signé à Pontarlier, le 28 mars 2024

Monsieur le Maire
Président de la Communauté de
Communes du Grand Pontarlier
Patrick GENRE




Monsieur le Préfet du Doubs
RÉMI BASTILLE



Madame la Présidente
Conseil Régional
de Bourgogne-Franche-Comté
Marie-Guite DUFAY



Madame la Présidente
Conseil Départemental du Doubs
Christine BOUQUIN



Monsieur le Directeur Régional
Bourgogne-Franche-Comté
Caisse des Dépôts et Consignations


François LAIGNEAU

François LAIGNEAU

Directeur territorial

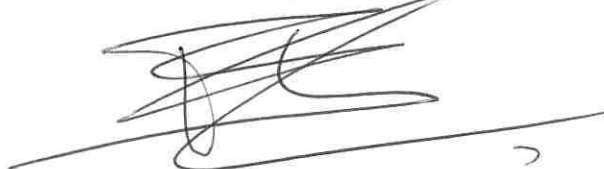
Monsieur l'Inspecteur de l'Académie
Services Départementaux de l'Éducation
Nationale du Doubs
Samuel ROUZET



Madame la Directrice
Caisse d'Allocations Familiales du Doubs
Marie RAPPY

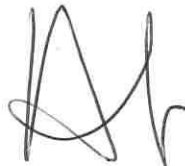


Monsieur le Directeur Territorial
France Travail
Jean-François LOCATELLI



Monsieur le Président
Union Sociale pour l'Habitat
de Bourgogne-Franche-Comté
François-Xavier DUGOURD

Po



Monsieur le Président
IDEHA
Claude LIEBUNDGUTH



Monsieur le Directeur Général
Habitat 25
Laurent GAUNARD

Po



Monsieur le Directeur Général
Néolia
Jacques FERRAND

Po



Monsieur le Président
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Bourgogne Franche-Comté
Emmanuel POYEN



Monsieur le Président
Chambre de Commerce et d'Industrie
Saône-Doubs
Jean-Luc GUIVOGNE



Madame la Présidente
Chambre Régionale de l'Economie
Sociale et Solidaire de Bourgogne-
Franche-Comté
Tatiana DESMARET



Madame la Directrice Territoriale du
Doubs
Agence Régionale de Santé
Agnès HOCHART



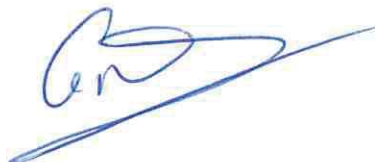
Madame la Présidente
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
du Doubs – CPAM
Laura IBANEZ



Madame la Directrice
Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé du Haut-Doubs
Forestier
Laure JAGIELLO



Monsieur le Président
PREVAL Haut-Doubs
Claude GINDRE







quartiers2030

9. SYNTHÈSE DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE PONTARLIER « QUARTIER 2030 »

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
ETAT	EMANCIPATION EMPLOI CADRE DE VIE - TRANSITION & DROITS SANTE	La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, L'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous, La lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, La construction d'une transition écologique solidaire	Pacte local des solidarités	Détails dispositif : https://solidarites.gouv.fr/le-pacte-des-solidarites-lutter-contre-la-pauvrete-la-racine
	CADRE DE VIE - PREVENTION	Prévention de la délinquance et de la radicalisation	Fond Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD)	Détails dispositif : https://www.doubs.gouv.fr/Actualites/Actualites-2023/Appel-a-projets-Fonds-interministeriel-prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation-2023
AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES - ANCT	EMANCIPATION	Contribuer à l'épanouissement des jeunes à travers la culture et les arts Trois piliers : rencontre avec les artistes, la connaissance des arts et du patrimoine, la pratique artistique	C'est mon Patrimoine	Détails dispositif : https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/C-est-mon-Patrimoine Cofinancement souhaité : Etat, collectivités, DRAC
	EMANCIPATION CADRE DE VIE - LIEN SOCIAL	Renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers Favoriser le lien intergénérationnel et familial	Quartiers d'été Quartiers d'hiver	Détails dispositif : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-dete-1153



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - DDETSPP	EMANCIPATION EMPLOI CADRE DE VIE	Soutien à la Politique de la Ville et aux projets qui respectent les orientations du contrat de ville	BOP 147 « Politique de la Ville »	Détails dispositif : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cohesion-territoriale/cohesion-politique-de-la-ville Cofinancement souhaité : Etat, Région, Ville Dépôt des demandes sur la plateforme DAUPHIN : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr
	EMPLOI INSERTION	Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui en sont les plus éloignés - Contrats aidés, IAE, CEJ, personnes en situation de handicap Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés à accéder à l'emploi Permettre l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle	BOP 102 Appel à projet Dispositif parrainage / marrainage	Détails dispositif : https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2023/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2023/budget-general/travail-et-emploi Détails dispositif : https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Appel-a-projets-relatif-au-dispositif-du-parrainage-en-BOURGOGNE-Franche-Comte Dépôt d'une demande pour deux sources de financement : BOP 102 / BOP 147 sur démarches simplifiées : https://www.demarches-simplifiees.fr + double candidature sur DAUPHIN si financement BOP 147 concerné également.
SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS - SDJES	EMANCIPATION	Fonctionnement global d'une association Nouveau projet structurant ou innovant	Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)	Détails dispositif : https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html Modalité de dépôt : candidature sur Compte ASSO https://lecompteasso.associations.gouv.fr/
	CADRE DE VIE - LIEN SOCIAL	Soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)	Détails du dispositif : https://www.fonjep.org/en-region/bourgogne-franche-comte Critères : concerné au moins l'un des trois domaines d'actions suivant : Jeunesse et éducation populaire / Cohésion sociale / Politique de la Ville
	EMANCIPATION	Accompagnement sur le parcours des jeunes vers l'autonomie, favoriser l'accès aux droits sociaux : service civique, SNU, dispositif "1 jeune 1 mentor", mobilité internationale	BOP 163	En direction de la Jeunesse et de l'éducation populaire



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
DELEGATION DEPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE - DDDFE	CADRE DE VIE - DROITS & EGALITE	Promotion et valorisation égalité F/H Prévention des violences de genre	Appel à projets de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)	Détails dispositif : https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Appel-a-projets-Direction-regionale-aux-droits-des-femmes-et-a-l-egalite Modalités dépôt : https://www.demarches-simplifiees.fr/
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DRAC	EMANCIPATION EMPLOI	Favoriser la participation à la vie culturelle Favoriser l'insertion professionnelle Mettre en place des projets mêlant culture et sport	Été culturel	Détails du dispositif : https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel Modalités de dépôt : candidature sur Plateforme Démarches simplifiées : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dev-culturel_ete-culturel-2024
	EMANCIPATION	Renforcer l'accès à la culture Eduquer à l'image Construire des projets adaptés à un territoire spécifique Apprendre en s'amusant et créer du lien	Appel à projet Politique de la Ville Passeurs d'images	Détails du dispositif : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte Effet levier recherché - cofinancement souhaité : Etat, Région, Département, Ville Contacter la coordination Passeurs d'images BFC en amont du dépôt de dossier - Floriane Davin - 03.80.45.02.86 / 07.49.97.32.05 - fdavin@frmic.org
UNION EUROPEENNE	EMPLOI - INSERTION	Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	Fonds Social Européen (FSE)	Détails dispositif sur Ma Démarche FSE + : https://fse.gouv.fr/taxonomy/term/141 Informations sur d'autres AAP FSE : https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Appels-a-projet
	EMPLOI CADRE DE VIE - TRANSITION	Favoriser le développement économique, la création d'emploi, l'innovation Favoriser la transition énergétique, l'amélioration des infrastructures et la préservation du patrimoine culturel	Fonds Européens de Développement Régional (FEDER)	Détails dispositif : https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER Effet levier recherché - cofinancement souhaité : Etat, Région



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
REGION	<p>La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement dans son territoire. Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers politique de la ville, aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la région destinée à soutenir plus, ceux qui ont moins.</p> <p>Les thématiques prioritaires d'intervention de la région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat - Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social - Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement <p>La région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.</p> <p>Les modalités d'engagement de la région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention.</p>			
PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
DEPARTEMENT	EMPLOI - INSERTION	Le plein emploi pour les habitants des QPV : aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat	Fond de Cohésion Sociale	Détails dispositif : https://www.franceactive.org/download/le-fonds-de-cohesion-sociale/ Effet levier recherché - cofinancement souhaité : Etat, collectivités, Caf Candidature sur la Plateforme Dauphin : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr
	EMANCIPATION EMPLOI CADRE DE VIE - TRANSITION & LIEN SOCIAL	Emancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse, soutien à la parentalité (CLAS notamment)		Plus d'informations sur les autres AAP : https://www.doubs.fr/le-departement/appele-a-projets-a-candidatures-ou-appel-a-manifestation-dinteret/
	CADRE DE VIE	Réduire la fracture numérique et assurer la continuité pédagogique Quatre leviers : l'équipement informatique, les ressources, la formation et la parentalité, l'inclusion numérique	Education au numérique avec les établissements scolaires (écoles primaires et collèges)	Détails du dispositif : https://www.doubs.fr/a-votre-service/colleges/le-numerique-dans-les-colleges/



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
VILLE DE PONTARLIER	EMANCIPATION EMPLOI CADRE DE VIE	Favoriser la réussite éducative Garantir et promouvoir l'accessibilité aux loisirs, au sport et à la culture pour tous Lever les freins à l'emploi Soutenir les structures d'insertion et optimiser les parcours d'insertion Faciliter les transitions écologiques, énergétiques et numériques Renforcer la sécurité dans les quartiers Appuyer l'animation de la vie sociale Garantir l'accès aux droits et à la santé	Appel à projet du contrat de ville de Pontarlier « Quartiers 2030 »	Détails du dispositif : https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/cohesion-sociale-et-solidarites/politique-de-la-ville Candidature sur la Plateforme DAUPHIN : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr Contact avec le Service Politique de la Ville, Mairie de Pontarlier politique.ville@ville-pontarlier.com
	CADRE DE VIE - TRANSITION	Accessibilité sociale à une alimentation saine, locale et durable Sensibilisation tout public	Projet Alimentaire Territorial - PAT	Détails du dispositif : https://www.grandpontarlier.fr/projet-alimentaire-territorial-3/ Contact avec la Communauté de Commune du Grand Pontarlier - Pôle Stratégie du territoire, développement durable : 03.81.39.87.23 / pat@grandpontarlier.fr
	EMANCIPATION CADRE DE VIE - DROITS ET SANTE	Mobilisation et intervention de manière rapide et efficace auprès des publics prioritaires en accompagnant les personnes de plus de 50 ans sans enfant(s) à charge, en situation de vulnérabilité et de précarité ; et les personnes majeures sans domicile fixe à Pontarlier uniquement. Accompagnement social (insertion, santé, logement, gestion budgétaire) & veille mobile Service pour les personnes âgées retraités et les personnes en situation de handicap Référence mode d'accueil collectif et individuel	Centre Communal d'Action Sociale CCAS	Plus de détails des dispositifs : CCAS : https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/action-sociale/le-ccas Service social : https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/action-sociale/service-social Personnes âgées : https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/seniors/personnes-agees Service pour les personnes handicapées : https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/accessibilite/communication



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CAF	CADRE DE VIE - LIEN SOCIAL	Action de parentalité	Appel à projet REAAP – Actions et Lieux Ressources Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	Détails sur les dispositifs : https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-doubs/partenaires-locaux/appel-projets-2024
	EMANCIPATION	Accompagnement et appui méthodologique au travail scolaire, à l'ouverture culturelle et à l'élargissement des centres d'intérêt	Appel à projet Prestation de Service CLAS	Dépôt de projets sur la Plateforme ELAN : https://elan.caf.fr/
		Développement des accueils périscolaires	Appel à projet FPT ALSH	Détails sur les dispositifs : https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-doubs/partenaires-locaux/appel-projets-2024
		Projet à visée éducative, solidaire et citoyenne, ayant une dimension collective et permettant de favoriser la mixité des publics : - Actions visant la découverte de la pratique musicale, - Initiation et découverte de la lecture (ex/ Partir en Livre), - Ateliers scientifiques et techniques, - Mise en place de conseils d'enfants et de jeunes, - Ateliers de découvertes de l'espace urbain pour les enfants (ex/ Les Rues aux enfants, Les Villes amies des enfants), - Ateliers d'initiations aux pratiques sportives, artistiques, etc...	Favoriser l'engagement et la participation des jeunes – Démocratiser l'accès des enfants de 3 à 11 ans aux loisirs éducatifs	
	EMANCIPATION	Soutenir et favoriser l'engagement des jeunes de 11 à 17 ans	- Id jeunes - Prestation de service Jeunes - Tous Famille à l'échelle de L'Epci	
	CADRE DE VIE - LIEN SOCIAL	Parentalité Soutenir la solidarité et la lutte contre l'isolement, favoriser la citoyenneté et le lien intergénérationnel	- Id habitants- Prévention de la radicalisation et promotion des valeurs de la République	



quartiers2030

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CAF	CADRE DE VIE - TRANSITION	NUMERIQUE - Favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique - Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques	Promeneurs du net	
		ENERGETIQUE & LOGEMENT - Impulser des projets d'habitats alternatifs et favoriser l'accès au logement - Apporter un soutien à la création d'espaces de jeux	- Promouvoir et soutenir l'émergence de projets en faveur du logement des jeunes adultes et des familles - Aire de jeux Terrain multisports	
PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
FRANCE TRAVAIL	PLEIN EMPLOI	Accès à des formations selon les besoins du territoire pontissaliens (et intercommunal) et les besoins de qualifications / d'adaptation des demandeurs d'emploi pour être recrutés sur les offres actuelles	Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle ou collective <i>(Fusion AFPR / POE prévue en 2024)</i> Action de Formation En Situation de Travail (AFEST)	Détails sur les dispositifs : AFPR : https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laction-de-formation-prealable-a.html POE1 : https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-a.html POEC : https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-1.html AFEST : https://www.francetravail.fr/employeur/solution-recrutement/afest.html Critères : Être inscrit à France Travail et après en avoir échangé avec son/sa conseiller(e) / Période d'immersion à faire en amont de la formation (PMSMP)
		Découverte et rencontre avec les entreprises qui recrutent sur le territoire	Réunion d'information à thème (bâtiment, service à la personne...) organisée par les conseillers France Travail plusieurs fois dans l'année Parfois des visites sont organisées au sein des entreprises	Critères : Être inscrit à France Travail Se rapprocher de son/sa conseiller(e) pour connaître les dates et pour s'inscrire Possible de prendre connaissance des ateliers sur Mes Evènements Emploi (MEE) : https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/evenements



quartiers2030

FRANCE TRAVAIL	PLEIN EMPLOI	Accompagnement renforcé pour les jeunes de 16 à 30 ans pour accéder au marché de l'emploi ou à une formation	<p>Contrat Engagement Jeunes (CEJ)</p> <p>Aide Individualisé des Jeunes (AIJ)</p>	<p>Détails sur les dispositifs :</p> <p>-CEJ : avoir entre 16 et 25 ans, sans formation ni emploi depuis plusieurs mois / Pas de projet professionnel défini – Dispositif aussi existant à la Mission Locale https://www.francetravail.fr/actualites/a-laffiche/2022/le-contrat-dengagement-jeune-cej.html</p> <p>-AIJ : avoir entre 16 et 30 ans et un objectif de retrouver un emploi rapidement https://www.francetravail.fr/candidat/vos-recherches/preparer-votre-candidature/accompagne-dans-sa-recherche/etre-accompagne-dans-vos-demarch.html</p> <p>Critères : Être inscrit à France Travail / Être motivé, volontaire et disponible pour être accompagné de façon régulière dans ces démarches</p>
		Accompagnement sur les outils numériques pour faciliter la recherche d'emploi	Partenariats existants pour des séances collectives sur les outils numériques : création CV, faire des recherches pertinentes, valoriser son profil sur les réseaux sociaux	<p>Plus de détails sur les dispositifs et prestations de service : https://messervices.pole-emploi.fr/catalogue-services</p> <p>Découvrir Emploi Store et les services en ligne : https://www.emploi-store.fr/portail/accueil</p>
		Prestation de service : ateliers sur diverses thématiques et accompagnement spécifique	<p>Valoriser son image professionnelle</p> <p>Toutes les clés pour mon emploi durable</p> <p>Convaincre en entretien professionnel</p> <p>Structurer mon projet de création d'entreprise</p>	<p>Critères : Être inscrit à France Travail</p> <p>Se rapprocher de son/sa conseiller(e) pour connaître les dates, les modalités et pour s'inscrire</p> <p>Financement par France Travail</p>



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
CAISSE DES DEPÔTS	EMPLOI	Faciliter les démarches et les usages sur Mon Compte Formation pour les certificateurs Prévention et promotion pour la santé Simplifier la vie des élèves en situation de handicap et de leurs proches aidants, et favoriser leur intégration	Appel à projet CPF Appel à projet « Assist » Appel à projet « Envi »	Détails et informations sur leur site internet, rubrique « Appels à projets » : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/appels-projets
	CADRE DE VIE - DROITS & SANTE	Accompagnement dans les parcours de vie Faciliter et simplifier les démarches et les services en ligne concernant la retraite Faciliter l'accès aux formations professionnelles Faciliter le quotidien et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap Favoriser le développement des services pour les personnes âgées et améliorer l'accès aux soins	Divers domaines d'intervention, offres et services	Détails et informations sur leur site internet, rubrique « Domaines d'intervention » : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/ Et dans la section « Offres et services » : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/offres-et-services
UNION SOCIALE POUR L'HABITAT - USH	CADRE DE VIE - TRANSITION & HABITAT	Accompagnement des organismes Hlm dans leurs actions professionnelles Information, conseil et assistance auprès des adhérents pour le développement de leurs activités et compétences Mise en œuvre de la politique nationale du logement Réflexion sur des actions inter-bailleurs selon les besoins du territoire		Détails et informations sur leur site internet : https://www.union-habitat.org/



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
EDUCATION NATIONALE	EMANCIPATION	Soutien à l'innovation pédagogique des écoles et des établissements scolaires	Dispositif Notre école faisons la ensemble (dans le cadre du CNR Education)	Les écoles ont le choix de s'emparer de ce dispositif ou non, cette décision relève des compétences du directeur d'école et ne peut être imposée. Toute école peut déposer un projet. L'inspection est positionnée comme interlocuteur en accompagnement du projet. Plus d'informations : https://www.education.gouv.fr/conseil-national-de-la-refondation-notre-ecole-faisons-la-ensemble-343168
		Promotion du sport pour tous Le sport comme éducation à la citoyenneté	Partenariat possible avec diverses structures associatives ou publiques pour mettre en place des actions de sensibilisation et de découvertes sportives pour les élèves	Pas de critère particulier à part répondre aux objectifs communs Pour plus d'informations : ce.iemp.dsden25@ac-besancon.fr
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER - CCGP	CADRE DE VIE - DROITS & SANTE	Œuvrer à la prévention de la délinquance sur le territoire intercommunal. Thématiques concernées : - L'aide aux victimes et les violences faites aux femmes - La prévention de la délinquance - La citoyenneté, les valeurs de la République - La prévention des conduites à risques	Appel à projet du contrat de ville de Pontarlier « Quartiers 2030 »	Détails du dispositif : https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/cohesion-sociale-et-solidarites/politique-de-la-ville Candidature sur la Plateforme DAUPHIN : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr Contact avec le Service Politique de la Ville, Mairie de Pontarlier politique.ville@ville-pontarlier.com



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
AGENCE REGIONALE DE SANTE - ARS	CADRE DE VIE - DROITS & SANTE	Prévenir, informer, accompagner et faciliter l'accès aux soins et au système de santé Renforcer la qualité, la proximité et l'offre de santé Développer les usages et les services numériques Lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé Informer, former et éduquer à la santé-environnement	Divers appels à projets	Détails des dispositifs : https://www.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature-nationale
		Promotion de la santé et prévention des maladies	FIR Fond d'Intervention Régional	Détail du dispositif : https://www.ars.sante.fr/le-fonds-dintervention-regionale Bilans FIR BCF : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/fir-bourgogne-franche-comte
		Programme d'actions et de réformes pour pérenniser le système de santé : qualité, sécurité et prise en charge durant le parcours de santé	ONDAM	Détail du dispositif : https://www.vie-publique.fr/fiches/37919-definition-ondam-objectif-national-des-depenses-dassurance-maladie Plus d'informations : https://www.ars.sante.fr/pertinence-des-soins-et-qualite-des-pratiques
		Prévention de la santé sexuelle	Appel à projet Santé sexuelle	Détail du dispositif : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/sante-sexuelle-2024-bfc
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE - CPAM	CADRE DE VIE - DROITS ET SANTE	Garantir un accès santé pour tous Informer sur les droits et les démarches, les remboursements, les professionnels de santé Prévention sur les maladies Prévention des risques professionnels et de la santé au travail		Plus de détails sur le site internet AMELI : Section « assuré » : https://www.ameli.fr/assure Section « entreprise » : https://www.ameli.fr/entreprise



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
PAYS HORLOGER PAYS DU HAUT DOUBS	EMANCIPATION CADRE DE VIE – DROITS & SANTE	Lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé Déploiement du volet santé mentale sur le territoire et accompagnement des personnes vulnérables Déclinaison territoriale du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Coordination des actions de prévention et de promotion de la santé sur le territoire	Contrat Local de Santé CLS 2023-2028	Plus de détails sur le site du Pays Horloger : http://www.pays-horloger.fr/franche-comte/31-haut-doubs//.php
COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE - CPTS	PLEIN EMPLOI EMANCIPATION CADRE DE VIE – TRANSITION & SECURITE TRANQUILITE	Un réseau d'acteurs professionnels dans le domaine de la santé Faciliter l'accès aux soins Accompagner des professionnels Développer des actions de prévention Divers ateliers à thème : aide à la mobilité, prévention des comportements à risques / santé mentale, pratique sportive pour tous (APA), fresque du climat, prévention du harcèlement scolaire...	Potentiel de co-construction de projets et accompagnement possible des structures sur certaines thématiques	Détails et informations : https://www.cpts-hdf.fr/page/2393132-le-projet-de-sante-de-l-association Aucun critère, tout potentiel partenaire peut les contacter pour un projet selon leur champ d'action et leur possibilité d'accompagnement
CENTRE HOSPITALIER	CADRE DE VIE – DROITS & SANTE	Faciliter l'accès aux soins pour tous Développer des actions de prévention	Potentiel de co-construction de projets en prévention de la santé Accueil et permanence pour faciliter l'accès aux soins	Plus d'informations sur le Centre hospitalier : https://pontarlier-hopital.chi-hautecomte.fr/



quartiers2030

PARTENAIRES	THEMATIQUES	ORIENTATIONS	DISPOSITIFS	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - ADEME	CADRE DE VIE - TRANSITION	Augmentation tri biodéchets	Potentiel de co-construction de projets et accompagnement possible des structures sur les thématiques écologique et gestion des déchets	Détails de l'AAP A VELO 3 : https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230731/avelo-3-1r-releve Livret PDF : https://www.au5v.fr/IMG/pdf/flash-actu-avelo3-vf.pdf Dépôt de dossier sur la Plateforme AGIR, sur la page de l'appel à projet A VELO 3
		Mobilité scolaire et mobilités du quotidien : rendre le vélo accessible au plus grand nombre 4 axes : 1/ Etude cyclable ; 2/ Expérimentation services vélos ; 3/ Programme d'actions, communication, sensibilisation ; 4/ Financement poste de chargé(e) de mission	A VELO 3	
		Le Schéma Directeur des Énergies est un outil indispensable pour coordonner ces actions, ciblant aussi bien la production, la consommation et la distribution d'énergie des bâtiments du patrimoine de la collectivité	Mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies	Détails du dispositif : https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/mise-oeuvre-dun-schema-directeur-energies Dépôt de dossier sur la Plateforme AGIR, directement sur la page du dispositif (lien ci-dessus)
		Valorisation des déchets Réduction de l'impact écologique en mobilité et transport Bâtiment et aménagement : réduction des impacts sur l'environnement Favoriser une alimentation saine, écoresponsable et durable	Divers Appels à projets existants	Toutes les informations sur les AAP : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres Dépôt de projets sur la Plateforme AGIR, sur la page de l'appel à projet souhaité – Lien ci-dessus
PREVAL	CADRE DE VIE - TRANSITION	Réduction des déchets ménagers	Potentiel de co-construction de projets et accompagnement possible des structures sur les thématiques écologique et gestion des déchets	Plus d'informations sur PREVAL et ses actions : https://preval.fr/wp/ Aucun critère, tout potentiel partenaire peut les contacter pour un projet selon leur champ d'action et leur possibilité d'accompagnement

quartiers2030

« QUARTIERS 2030 »

CONTRAT DE VILLE DE PONTARLIER 2024 - 2030

PARTENAIRES ET SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024 – 2030 DE PONTARLIER :

